

(1)

— N° 21. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1856.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1857.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi contenant le Budget des Travaux publics pour l'exercice 1856, n'a été promulguée que le 28 mai dernier. Cette circonstance, due, en grande partie, à l'attention toute particulière avec laquelle le Budget de 1856 a été examiné et discuté, tant au sein des sections que des Chambres législatives, n'a pas permis de présenter le projet de Budget pour l'exercice 1857 dans le délai fixé par l'art. 1^{er}, § 2, de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Dans l'incertitude où se trouvait le Gouvernement sur l'accueil que ferait la Législature aux propositions de crédits qu'il avait soumises pour l'exercice 1856, il n'eût guère été possible de présenter à cette époque, pour l'exercice suivant, un Budget établi sur des bases assez exactes, pour qu'une révision à peu près radicale, ne devînt pas ultérieurement nécessaire. C'est ce qui a déterminé M. le Ministre des Finances à annoncer à la Chambre des Représentants, en séance du 29 février 1856, qu'il croyait devoir différer le dépôt, tant du Budget des Travaux publics que de celui des Voies et Moyens pour l'exercice 1857.

Si ce retard offre l'inconvénient, sans gravité, du reste, d'avoir empêché l'exécution d'une disposition de la loi de comptabilité, il a, d'un autre côté, l'avantage incontestable d'avoir permis de présenter d'emblée un Budget qui ne devra pas, comme les précédents, subir un remaniement plus ou moins complet avant d'être soumis à l'examen de la Législature.

L'ensemble des allocations qui y sont proposées présente un total de fr.	24,388,683 96
comparativement au Budget de 1856, qui a été arrêté à la somme de	24,744,457 12
Il offre une diminution de fr.	<u>355,773 16</u>

Il ne suffit pas, pour avoir une idée exacte de la valeur des économies ou des augmentations prévues, d'en connaître le chiffre total : il faut surtout pouvoir se rendre compte de la nature des charges sur lesquelles elles portent. Le tableau qui termine la présente note fournit tous les éléments d'une pareille appréciation. Présenté de manière à indiquer les différences qu'offre, respectivement en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le projet de Budget de 1857, comparé au Budget voté pour l'exercice 1856, il montre que les premières

sont diminuées de fr.	454,497 91
tandis que les secondes sont augmentées de	98,724 75

ce qui réduit à la somme de fr. 355,773 16
la diminution opérée sur l'ensemble du Budget proposé pour l'exercice 1857.

Ainsi, augmentation des crédits nécessaires aux besoins purement temporaires; et, malgré cet accroissement de dépenses, diminution notable des allocations affectées aux besoins permanents; tel est le résultat de la comparaison que ce tableau fait ressortir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En présence des détails qui se trouvent dans le tableau dont il vient d'être parlé, et des explications particulières à chaque allocation qui vont suivre, on croit pouvoir se borner ici à la simple indication de ce résultat général.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Trois des crédits qui composent le chapitre I^{er} ont été modifiés. L'art. 2, *Traitements des fonctionnaires et employés*, proposé à la somme de 521,700 francs, présente, comparativement à l'allocation de 548,600 francs, votée pour l'exercice 1856, une différence en moins de 26,900 francs. Par contre, l'art. 3, *Frais de route et de séjour*, et l'art. 4, *Salaires des hommes de peine, etc.*, sont augmentés respectivement de 2,100 et de 2,685 francs. Les modifications apportées aux deux premières allocations qui viennent d'être citées, sont dues à des transferts résultant d'une nouvelle répartition des attributions conférées aux services d'exécution de l'administration des chemins de fer. Des explications plus complètes sont données, à cet égard, dans la partie de la présente note qui concerne cette administration. Quant au crédit affecté aux *Salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.*, il présente, seul, une augmentation réelle de 2,685 francs, que le Département des Travaux publics sollicite dans le but de pouvoir accroître quelque peu les faibles ressources de ces agents, qui ont particulièrement à souffrir de la cherté persistante des subsistances.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . fr. 2,673,309 65

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections 1,563,309 65

B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; payement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc 200,000 »

C. Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes, matériel et impressions 10,000 »

D. Travaux d'amélioration et construction de routes 900,000 »

TOTAL. fr. 2,673,309 65

NOTE PRÉLIMINAIRE.**A. — Entretien ordinaire.**

Entretien ordinaire des routes, en 1857, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections fr.	1,565,509 65
La somme allouée au Budget de 1856 pour le même objet était de	1,551,286 65
	<hr/>
Différence en plus fr.	32,025 »
	<hr/>

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1857, de onze sections de routes nouvellement construites, dont la désignation suit :

- 1° Eupen à Malmédy, partie située sur le territoire belge;
- 2° Esneux à Houte-Plousi;
- 3° Achel à Peer, 1^{re} section;
- 4° Gribelle vers Charleville, dernière section;
- 5° Bierwart à Andenne, dernière section;
- 6° Harlebeke à Caster, 2^{me} section;
- 7° Lize à Hody;
- 8° Bloemendaele à la route de Bruges à Thourout;
- 9° Achel à Peer, 2^{me} section;
- 10° Riempest à Hallembaye, 2^{me} section;
- 11° Wellin à Gribelle, dernière section.

B. — Travaux en dehors des baux d'entretien.

Somme demandée. fr.	200,000 »
Allocation du Budget de 1856	200,000 »

Cette somme est indispensable, car, depuis plusieurs années, elle est toujours absorbée complètement, et l'on est même quelquefois obligé d'ajourner l'exécution de certains travaux.

C. — Études de projets. — Frais de levée de plans, etc.

Somme demandée. fr.	10,000 »
Allocation de 1856	10,000 »

Si ce crédit n'est pas totalement employé, le restant disponible sera ajouté au chiffre affecté à la construction de routes nouvelles.

D. — Travaux d'amélioration et construction de routes.

Somme demandée fr.	900,000 »
Allocation de 1856	1,500,000 »
	<hr/>
Différence en moins. fr.	400,000 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit est nécessaire pour faire achever presque toutes les routes décrétées ou en cours d'exécution. On croit pouvoir se référer, à ce sujet, aux nombreux renseignements qui ont été donnés à la section centrale chargée de l'examen du Budget de 1856.

En résumé, le chiffre total porté au Budget de 1857, pour le service des routes, présente une diminution de 367,977 francs.

ART. 8. — *Plantations.*

Somme demandée.	fr.	41,000	»
Allocation de 1856		41,000	»

Ainsi qu'il a été dit dans les développements à l'appui du Budget précédent, cette allocation devra encore être maintenue pendant trois ou quatre ans, afin que toutes les routes de l'État puissent être plantées.

2^{me} SECTION. — Bâtiments civils.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée	fr.	110,000	»
dont 10,000 francs portés comme charge extraordinaire.			
Crédit alloué pour 1856 :		100,000	»
Différence en plus.	fr.	<u>10,000</u>	»

Cette faible augmentation est indispensable, attendu que tous les ans l'on est obligé d'ajourner des travaux dont l'exécution est vivement réclamée. Du reste, il est à remarquer que le Département des Travaux publics a maintenant à pourvoir à l'entretien de trente-quatre hôtels ou bâtiments, dont cinq nouveaux, savoir :

Hôtel du Gouvernement provincial à Liège.
 — — — — — à Arlon.
 — — — — — à Namur.
 — d'Assche à Bruxelles.
 Bâtiment servant d'atelier à M. Wiertz.

Quant à la somme de 10,000 francs portée comme charge extraordinaire, elle est destinée à continuer l'exécution des travaux de restauration du temple des Augustins. Un premier crédit de pareille somme a été voté l'année dernière.

ART. 10. — *Travaux à effectuer pour amener et distribuer l'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles.*

Somme demandée.	fr.	80,000	»
Allocation de 1856		10,000	»
Différence en plus.	fr.	<u>70,000</u>	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte d'une estimation qui a été faite que, pour amener et distribuer l'eau à tous les étages dans les bâtiments civils situés à Bruxelles, la dépense totale s'élèvera à environ 90,000 francs.

Pour démontrer la haute utilité de ces travaux, il suffit de faire remarquer que, lorsqu'ils seront exécutés, tous ces bâtiments, musées et autres, qui renferment, tant d'objets précieux, pourront désormais être considérés comme à l'abri des effets de l'incendie, par la facilité que l'on aura de l'éteindre à son début, l'eau se trouvant à tous les étages.

ART. 11. — *Travaux extraordinaires d'amélioration, à exécuter à l'entrepôt général de commerce d'Anvers.*

Somme demandée. fr. 9,000 »

Cette allocation extraordinaire et temporaire est destinée, notamment, à apporter des modifications aux appareils de secours contre l'incendie dans les anciens pavillons, et à construire un hangar dans la cour principale pour le dépôt des pompes à incendie, etc.

La nature de ces divers travaux en démontre suffisamment la nécessité.

5^{me} SECTION. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des chemins de fer en construction.

ART. 12. — *Canal de Gand au Sas-de-Gand.*

Somme demandée : 28,795 francs.

La somme de 28,795 francs, demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, est inférieure de 6,900 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire.	fr.	7,095	»
2° Travaux de dévasement pour tenir le canal à sa profondeur normale.		10,000	»
3° Restauration des bords et talus.		8,000	»
4° Établissement de garde-corps aux abords du pont de Zelzaete et du ponton de Terdonck		2,000	»
5° Renouvellement du revêtement en charpente sur la rive droite, en amont du pont de Meulestede		1,700	»
	TOTAL.	28,795	»

Aux abords du pont de Zelzaete et du ponton de Terdonck, le chemin de halage a peu de largeur, et est bordé de maisons. La circulation y est fort dangereuse, et il importe, pour la sécurité des habitants du voisinage et des voyageurs, que les garde-corps projetés soient établis.

Le revêtement en charpente, dont le renouvellement est projeté, se trouve en mauvais état.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

Le canal de Gand au Sas-de-Gand a produit en 1851.	. . . fr.	16,917	»
Id.	id.	en 1852.	. . . 14,562 97
Id.	id.	en 1853.	. . . 13,569 36
Id.	id.	en 1854.	. . . 14,577 56
Id.	id.	en 1855.	. . . 15,549 32

ART. 15. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

Somme demandée : 152,361 francs.

Cette somme de 152,361 francs, est inférieure de 10,950 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien et d'amélioration, dévasement	fr.	26,961	»
2° Élargissement et exhaussement de quelques ponts tournants.		55,000	»
3° Exhaussement et consolidation des contre-digues dans les grands remblais		15,000	»
4° Remplacement du pont-levis de Neerhaeren par un pont tour- nant.		30,000	»
5° Établissement d'une gare pour le service de la douane à Smeer- maes.		5,000	»
6° Construction d'une maison de garde-digue ou d'aide-éclusier.		4,000	»
7° Agrandissement du bassin de Brée.		1,400	»
8° Élargissement des batardeaux de la prise d'eau de Hocht. . .		11,000	»
9° Prolongement des perrés d'aval des batardeaux d'amont de cette prise d'eau		4,000	»
TOTAL.		<u>152,361</u>	»

L'élargissement et l'exhaussement de quelques ponts tournants, constituent la continuation des travaux pour lesquels des crédits ont été alloués au Budget de 1856, en vue d'augmenter les moyens d'alimentation des canaux de la Campine, et de les mettre, autant que possible, en rapport avec les besoins actuels et futurs de la navigation et des irrigations.

En portant l'étiage du canal de Maestricht à Bois-le-Duc de 2^m,10 à 3^m,00, on placera les digues et surtout les contre-digues, dans une situation plus défavorable, et les parties faibles devront nécessairement être consolidées. Il est difficile d'apprécier *a priori* la dépense totale qui en résultera. Il a donc paru rationnel de ne demander, pour la première année, qu'une somme de 15,000 francs, qui suffira à mettre en bon état les endroits considérés, dès à présent, comme offrant des dangers, et de ne porter qu'aux projets de Budgets suivants, les sommes dont les circonstances démontreront la nécessité.

Le pont-levis de Neerhaeren, se trouvant en état de vétusté, doit être reconstruit. Il y a utilité à le remplacer par un pont tournant, ainsi qu'on l'a déjà fait pour d'autres ouvrages semblables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'embarcadère de la douane à Smeermaes a dû être établi dans une courbe assez forte : il en résulte que lorsqu'il faut y décharger un grand bateau, la circulation est interrompue. L'établissement d'une gare est destiné à obvier à cet inconvénient.

La maison dont la construction est projetée est destinée à l'un des gardes-digues ou aides-éclusiers qui sont encore dépourvus d'habitations.

Le bassin de Brée est actuellement de forme ronde. Cette forme est très-défavorable aux déchargements. On se propose de la transformer en un trapèze, dont les trois pans à la rive seraient respectivement de 30, 60 et 50 mètres.

Le crédit alloué au Budget de l'exercice 1856, comprenait notamment une somme destinée à l'élargissement des batardeaux de la prise d'eau de Hocht. Cet ouvrage n'a pu être entrepris, parce que les autres travaux auxquels le crédit était également affecté, ont, par suite du résultat des adjudications, absorbé celui-ci. La somme nécessaire à sa mise à exécution doit donc de nouveau être demandée. Celle qui est portée de ce chef au Budget de 1857, est égale au montant du projet définitif que l'on a dressé dudit ouvrage, plus une somme à valoir qu'il est indispensable de réserver, tandis que le crédit alloué par le Budget de 1856, et qui ne s'élevait qu'à 4,850 francs, avait été établi d'après un avant-projet qu'il a fallu remanier complètement.

Le prolongement des perrés d'aval des batardeaux d'amont de la prise d'eau de Hocht, est un travail complémentaire indispensable.

PRODUITS.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit en 1851.	. . . fr.	37,591 53
Id.	id.	en 1852. 26,190 99
Id.	id.	en 1853. 25,215 23
Id.	id.	en 1854. 29,471 45
Id.	id.	en 1855. 27,559 14

ART. 14. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 81,800 francs.

L'allocation demandée est égale au crédit alloué au Budget de l'exercice 1856.

De même qu'en 1856, cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	19,800 »
2 ^o Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit		62,000 »
	TOTAL. . . . fr.	<u>81,800 »</u>

PRODUITS.

Le canal de Pommerœul à Antoing a produit en 1851	fr.	460,822 34
Id.	id.	en 1852 267,887 42
Id.	id.	en 1853 207,335 27
Id.	id.	en 1854 231,106 07
Id.	id.	en 1855 216,804 85

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 119,000 francs.

Ce crédit est supérieur de 12,000 francs à celui qui a été alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Il est destiné à l'exécution de travaux d'entretien, d'amélioration et de dragage.

PRODUITS.

La Sambre canalisée a produit en 1851	fr.	605,250	09
Id. id. en 1852		606,854	71
Id. id. en 1853		696,715	95
Id. id. en 1854		742,179	24
Id. id. en 1855		744,685	62

ART. 16. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 113,500 francs.

Cette somme est supérieure de 14,500 francs au crédit alloué, pour ce service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien et d'amélioration, alimentation par machine à vapeur	fr.	77,300	»
2 ^o Acquisition de deux barques brise-glaces		5,200	»
3 ^o Renouvellement du pont de l'écluse n ^o 14		800	»
4 ^o Construction d'une prise d'eau à la rivière de Viesville, en amont de l'écluse n ^o 9		17,000	»
5 ^o Construction, au droit de l'écluse n ^o 11, d'un aqueduc destiné à verser, dans le 10 ^{me} bief, les eaux du grand bassin de Luttre . .		2,500	»
6 ^o Construction de pompes et lieux d'aisances aux maisons éclusières		2,000	»
7 ^o Renouvellement de portes d'écluses		5,700	»
8 ^o Construction d'une passerelle sur la tête amont du pont mobile de Seneffe		3,000	»
TOTAL		113,500	»

Il importe de disposer de deux barques brise-glaces, sur la section de canal située dans la province du Hainaut, pour que, en temps de dégel, l'une d'elles puisse partir de Charleroy et l'autre de Ronquières. Il se trouve déjà, à la vérité, sur cette section de canal, une barque de l'espèce, mais elle est dans un très-mauvais état.

Le pont actuel de l'écluse n^o 14 se trouve en état de vétusté.

La prise d'eau à pratiquer à la rivière de Viesville, en amont de l'écluse n^o 9, et l'aqueduc à construire, au droit de l'écluse n^o 11, à l'effet de verser, dans le 10^{me} bief, les eaux du grand bassin de Luttre, constitueront deux ouvrages qui seront d'une grande utilité, soit après un chômage, soit après une époque de sécheresse, pour rétablir et maintenir les biefs à hauteur de flottaison.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La construction de pompes et de lieux d'aisances aux maisons éclusières est indispensable.

Un examen récent a fait reconnaître la nécessité de renouveler, en 1857, une paire de portes amont et trois paires de portes aval de 2^m40 de chute, sur la partie de canal située dans la province du Hainaut.

L'établissement d'une passerelle sur la tête amont du pont mobile de Seneffe, est un travail qu'on ne saurait se dispenser d'exécuter.

L'indemnité qui avait été accordée, par arrêté royal du 26 septembre 1855, à l'entrepreneur du halage des bateaux sur le canal de Charleroy à Bruxelles, pour les moments de grande activité de la navigation, a été supprimée par arrêté royal du 2 août 1856. Des crédits ne doivent donc plus être demandés de ce chef.

PRODUITS.

Le canal de Charleroy à Bruxelles a produit en 1851 . . . fr.	1,175,765	84
Id. id. en 1852 . . .	1,258,017	22
Id. id. en 1853 . . .	1,217,405	86
Id. id. en 1854 . . .	1,317,995	64
Id. id. en 1855 . . .	1,322,625	18

ART. 17. — *Escant.*

Somme demandée : 56,204 francs.

L'allocation pétitionnée dépasse de 25,136 francs, le crédit alloué pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire fr.	25,550	»
2 ^o Dévasement pour l'entretien ordinaire dans la Flandre orientale	6,400	»
3 ^o Renouvellement des appareils destinés à la manœuvre des poutrelles au barrage d'Audenarde, et établissement de 21 pieux d'amarrage	2,650	»
4 ^o Entretien ordinaire de la digue établie à la Tête de Flandre	200	»
5 ^o Remblai, en moellons de Tournay ou en béton, des affouillements qui se sont formés en aval du barrage d'Audenarde.	900	»
6 ^o Construction de deux ponts de halage sur des affluents à la rivière, à Kerckhove et à Welden	504	»
7 ^o Acquisition et démolition de bâtiments existants contre le pont éclusé des Chaudronniers à Gand. — Part de l'État.	20,000	»
TOTAL. fr.	56,204	»

Le renouvellement des appareils destinés à la manœuvre des poutrelles du barrage d'Audenarde, n'a pu être opéré au moyen de la somme allouée à cet effet au Budget de 1856, parce que cette somme a été reconnue insuffisante. On doit donc demander pour cet objet un nouveau crédit, qui comprend aussi la somme nécessaire à l'établissement de 21 pieux d'amarrage.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le remblai en moellons de Tournay ou en béton, des affouillements qui se sont produits en aval du barrage d'Audenarde, est indispensable, pour prévenir l'éroulement du barrage, en cas d'un nouvel approfondissement, qui est à craindre.

Le halage est interrompu dans les communes de Kerckhove et de Welden, par deux affluents de l'Escaut. Dans l'intérêt de la navigation, il est à désirer que cette interruption disparaisse.

La reconstruction du pont éclusé dit des *Chaudronniers*, sur l'Escaut, à Gand, a appelé l'attention publique sur l'opportunité de démolir un bâtiment isolé, placé d'une manière réellement insolite contre cet ouvrage d'art. Il y a incontestablement de l'utilité pour la navigation à dégager les abords d'une écluse qui, annuellement, livre passage à 7,500 bateaux; et il convient également, dans l'intérêt de la ville de Gand, de faire disparaître une construction qui dépare les approches immédiates de deux de ses principaux monuments; le palais de Justice et le théâtre. En conséquence, le Gouvernement a ouvert une négociation avec la ville de Gand, à l'effet de l'amener à intervenir dans les frais d'acquisition et de démolition de cette construction, dont le propriétaire demande 40,000 francs. En dernier lieu, l'offre a été faite à cette ville, au nom de l'État et sous réserve de l'allocation des fonds nécessaires par la Législature, d'un subside de 20,000 francs, moyennant lequel elle se chargerait à forfait de l'acquisition et de la démolition de l'immeuble dont il s'agit. Dans sa séance du 8 novembre 1856, le conseil communal de Gand a décidé qu'il acceptait cette offre au nom de la ville.

PRODUITS.

L'Escaut a produit en 1851.	fr.	104,724	25
Id. id. en 1852.		69,053	99
Id. id. en 1853.		75,403	35
Id. id. en 1854.		79,752	25
Id. id. en 1855.		79,743	39

ART. 18. — *Lys*.

Somme demandée : 56,000 francs.

Cette somme est inférieure de 22,660 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	18,700	»
2° Entretien extraordinaire dans la Flandre occidentale. . .		12,000	»
3° Entretien et réparation des ponts établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique).		500	»
4° Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre occidentale. .		15,000	»
5° Renouvellement des parties inférieures de la plate-forme du pont des Dominicains à Gand.		3,800	»
6° Construction de perrés aux abords du pont dit : <i>Hooge- brugge</i>		6,000	»
TOTAL.	fr.	56,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans l'intérêt de la navigation, il importe de continuer l'enlèvement des atterrissements existant entre Harlebeke et la limite de la Flandre occidentale vers Gand.

Les parties inférieures de la plate-forme du pont des Dominicains à Gand, sont en très-mauvais état.

La construction de perrés aux abords du pont dit *Hooge-brugge*, est nécessaire pour la consolidation des rives, qui ont dû être remblayées par suite de la reconstruction de cet ouvrage d'art.

PRODUITS.

La Lys a produit en 1851	fr.	61,967 58
Id. id. en 1852		55,774 27
Id. id. en 1853		55,594 57
Id. id. en 1854		49,552 57
Id. id. en 1855		49,652 34

ART. 19. — *Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.*

Somme demandée : 247,200 francs.

L'allocation demandée dépasse de 4,100 francs celle que la Législature a allouée, pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	23,100	»
2° Travaux d'amélioration et de restauration.		220,000	»
3° Dépenses à résulter de la reprise, opérée ou à opérer par l'État, de la manœuvre des écluses, des barrages à fermettes mobiles et des ponts établis sur la Meuse canalisée.		4,100	»
TOTAL.	fr.	247,200	»

L'augmentation qui vient d'être signalée équivaut à la somme que l'on estime être nécessaire pour pourvoir aux frais à résulter, en 1857, de la reprise par l'État de la manœuvre des barrages et autres ouvrages d'art établis sur la Meuse canalisée. Aux termes du cahier des charges de l'entreprise des travaux d'amélioration du régime de la Meuse, à Liège, l'administration a le droit, pendant la durée de cette entreprise, de procéder, aux frais de l'entrepreneur, à des expériences destinées à s'assurer de la stabilité et de la facilité de manœuvre des ouvrages d'art faisant partie de son entreprise. Mais la manœuvre permanente de ces ouvrages, dans l'intérêt de la navigation, ne peut évidemment pas être mise à charge de l'entrepreneur. Comme cette manœuvre permanente est nécessaire pour relever le niveau de l'eau, et conséquemment pour augmenter le mouillage sur un point du fleuve où existe actuellement un défaut de profondeur, qui provoque les plaintes du batelage, il a paru qu'il y avait lieu de l'opérer aux frais de l'État, à chacun des ouvrages, à mesure que le degré d'avancement des travaux permettait de le faire sans inconvénient, et ce, afin de tirer, dès maintenant, un certain parti des grands travaux en cours d'exécution sur la Meuse, à Liège.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux à entreprendre en 1857, au moyen de la somme de 220,000 francs demandée, comme les années précédentes, à titre de charge extraordinaire et temporaire, auront pour objet la continuation des améliorations apportées, depuis 1840, au régime de la Meuse, et aux chemins de halage de ce fleuve, sur tout son parcours dans les provinces de Liège et de Namur.

PRODUITS.

La Meuse a produit en 1851	fr.	64,145 70
Id. id. en 1852		59,810 49
Id. id. en 1853		60,878 84
Id. id. en 1854		60,573 88
Id. id. en 1855		63,712 39

ART. 20. — *Meuse dans la province de Limbourg.*

Somme demandée : 131,800 francs.

L'allocation demandée est supérieure de 29,800 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Entretien du chemin de halage de la rive gauche, et travaux de défense	fr.	28,784 24
2° Travaux d'amélioration au pied des berms existantes, au moyen de moellons de fort échantillon		53,970 44
3° Réparations extraordinaires à effectuer à la rive gauche et travaux pour améliorer le halage		8,545 32
4° Somme à valoir pour travaux imprévus		500 »
5° Travaux d'amélioration à exécuter en commun avec les Pays-Bas		40,000 »
TOTAL.	fr.	<u>131,800 »</u>

Les sommes reprises aux 1°, 2°, 3° et 4° du relevé qui précède, sommes qui s'élèvent ensemble à 91,800 francs, forment, réunies, le montant annuel, augmenté d'une somme à valoir de 500 francs, d'une entreprise à forfait dont la durée, de trois ans, prendra fin le 31 août 1858.

Quant à la somme de 40,000 francs, elle est destinée à continuer les travaux d'amélioration entrepris en commun par les Gouvernements belges et néerlandais, sur la partie mitoyenne de la Meuse, où de nombreux redressements du lit doivent, de toute nécessité, être exécutés dans l'intérêt de la navigation.

ART. 21. — *Dendre.*

Somme demandée : 168,475 francs.

La somme demandée pour ce cours d'eau, dépasse de fr. 49,228 44 c^s le crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien ordinaire fr.	12,600	»
2 ^o Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale. . .	4,500	»
3 ^o Construction d'un pont de halage sur un affluent de la Dendre, à Santbergen	775	»
4 ^o Établissement de pieux d'amarrage le long de la haute Dendre.	600	»
5 ^o Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux.	150,000	»
TOTAL. fr.	168,475	»

L'enlèvement des atterrissements qui se forment dans la rivière, sur le territoire de la Flandre orientale, est indispensable pour assurer la marche des bateaux.

Le halage est interrompu à Santbergen, par un ruisseau. L'intérêt de la navigation exige que cet inconvénient disparaisse.

L'établissement de pieux d'amarrage le long de la haute Dendre, dans la Flandre orientale, est vivement réclamé par le batelage.

Conformément aux intentions que le Gouvernement a manifestées à l'occasion de l'examen et de la discussion du Budget des Travaux publics de l'exercice 1855, et qui ont obtenu l'assentiment implicite des Chambres législatives, on a porté au projet de Budget de l'exercice 1857, un crédit de 150,000 francs destiné à la continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux. Un crédit de 100,000 fr. a été alloué pour le même objet au Budget de l'exercice 1856.

Les Budgets des exercices antérieurs comprenaient, chaque année, une somme de fr. 846 56 c pour la liquidation d'une indemnité due par l'État, à raison des manœuvres opérées aux moulins de Grammont, dans l'intérêt de la navigation. Cette somme n'est pas reproduite au Budget de 1857, les moulins en question étant devenus la propriété de l'État, qui, à la suite du décès de la précédente propriétaire, les a acquis en vente publique.

PRODUITS.

La Dendre a produit en 1851. fr.	18,861	24
Id. en 1852.	20,008	10
Id. en 1853.	21,117	88
Id. en 1854.	21,006	92
Id. en 1855.	17,640	19

ART. 22. — *Rupel.*

Somme demandée : 48,000 francs.

Le crédit proposé est inférieur de 68,500 francs à celui que les Chambres ont voté au Budget de l'exercice 1856.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Entretien ordinaire fr.	17,000 »
2° Travaux d'amélioration	51,000 »
TOTAL. fr.	<u>48,000 »</u>

Les travaux d'amélioration projetés comprendront la construction de différents épis en charpente ou en fascinage, destinés à compléter le système des rives du Rupel, ainsi que le prolongement de quelques épis existants. Après l'exécution de ces travaux, il restera encore quelques lacunes qu'il importera de combler, dans le système des épis, afin d'obtenir une plus grande régularité dans le régime de la rivière.

ART. 23. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 43,500 francs.

Cette somme est inférieure de 50,000 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	23,500 »
2° Travaux d'entretien extraordinaire et amélioration	20,000 »
TOTAL. fr.	<u>43,500 »</u>

De nouveaux crédits pour l'exécution des travaux d'amélioration ne sont plus nécessaires, en ce qui concerne les sections de la Dyle et du Demer situées dans la province de Brabant, attendu que, sur ces parties des deux rivières, les travaux proposés par la commission qui a été chargée de rechercher les moyens d'obvier aux inondations, seront terminés en 1856.

La somme de 20,000 francs, dont on sollicite l'allocation à titre de charge extraordinaire et temporaire, sera affectée à la partie de la Dyle située dans la province d'Anvers; elle est destinée, soit aux travaux éventuels dont la nécessité serait reconnue, soit à l'amélioration de la rivière, en vue de la navigation en amont de Ry-menam, soit à la réparation des dégradations extraordinaires qui viendraient à se produire, comme cela a eu lieu en 1850. On avait d'abord eu l'intention de demander, pour cette partie de la Dyle, un crédit en rapport avec ceux alloués aux Budgets précédents. Mais ce crédit aurait dû être utilisé presque entièrement à la continuation des travaux à entreprendre entre Malines et Ry-menam. Or, un projet dressé pour l'amélioration du régime de la Dyle, entre Muysen et Malines, ayant été soumis à une enquête, en conformité de l'arrêté royal du 20 avril 1837, le résultat de celle-ci a dû déterminer le Gouvernement à ne point donner suite à ce projet. En effet, la commission d'enquête et la députation permanente du conseil provincial d'Anvers ne s'étaient prononcées en faveur des travaux projetés, que sous la réserve expresse qu'on en aurait exécuté en même temps d'autres, qui auraient consisté à établir une dérivation de la Dyle par le Baeymeer et le Vrounvliet, à améliorer l'écoulement des eaux de la Senne, depuis Sempst jusqu'au Sennegat, et à continuer les travaux d'endiguement jusqu'au Hollack sous Ry-menam. Il a

NOTE PRÉLIMINAIRE.

paru qu'il ne pouvait pas être question, pour l'État, d'exécuter un ensemble de travaux qui aurait donné lieu à une dépense aussi considérable que celle qu'il aurait dû s'imposer de ce chef, et ce presque exclusivement dans l'intérêt des propriétaires riverains de la partie de la Dyle qu'il s'agissait d'endiguer.

PRODUITS.

Le Demer a produit en 1851 fr.	3,602 28
Id. en 1852	4,466 10
Id. en 1853	4,539 »
Id. en 1854	5,199 12
Id. en 1855	4,021 20

ART. 24. — *Senne.*

Somme demandée : 8,250 francs.

L'allocation demandée pour le service de la Senne est égale au crédit accordé, pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

De même que le crédit de 1856, cette allocation se répartit de la manière suivante :

1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État. . fr.	2,000 »
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde . . .	250 »
3° Consolidation des berges de la dérivation de Vilvorde. . .	6,000 »
TOTAL. fr.	<u>8,250 »</u>

Les développements publiés à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1855, indiquent les motifs qui rendent nécessaire la consolidation des berges de la dérivation de la Senne à Vilvorde, et font connaître que ce travail exigera une dépense de 30,000 francs, qu'on se propose de répartir sur plusieurs exercices. Deux crédits, de 6,000 francs chacun, portés, le premier, au Budget de 1855, le deuxième, au Budget de 1856, ont déjà été alloués pour cet objet.

ART. 25. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 41,833 francs.

Cette somme est inférieure de 6,170 francs au crédit alloué pour 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Entretien ordinaire et travaux d'amélioration fr.	22,333 »
2° Entretien de la partie de canal approfondie et rectifiée, entre la porte de Damme et la Grille-de-Fer, à Bruges	4,000 »
3° Renforcement et exhaussement des digues, et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende	9,000 »
4° Réparations aux quais dans la traverse de Bruges (part incombant à l'État)	2,000 »
5° Dévasement entre le pont de la Barque et celui de Mariakerke.	4,500 »
TOTAL. fr.	<u>41,833 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux à exécuter aux talus et aux digues du canal entre Bruges et Ostende, au moyen du crédit de 9,000 francs, forment la continuation des travaux de même nature exécutés pendant les années antérieures.

La partie du canal comprise entre le pont de la Barque, à Gand, et celui de Mariakerke, s'est tellement envasée, que la navigation y est actuellement difficile.

PRODUITS.

Le canal de Gand à Ostende a produit en 1851. fr.	23,406	19
Id. id. en 1852.	24,728	50
Id. id. en 1853.	22,366	94
Id. id. en 1854.	24,106	67
Id. id. en 1855.	25,928	52

ART. 26. — Canal de Mons à Condé.

Somme demandée : 36,000 francs.

Cette allocation est supérieure de 8,015 francs au crédit alloué pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	13,000	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration; éclairage du pont-levis de S ^t -Ghislain et des écluses pour la navigation de nuit. fr.	18,000	»
3° Construction de murs de quai	5,000	»
TOTAL. fr.	36,000	»

La construction de murs de quai, pour l'établissement desquels on demande une somme de 5,000 francs, est projetée dans l'intérêt du commerce et de la navigation.

PRODUITS.

Le canal de Mons à Condé a produit en 1851. fr.	172,319	02
Id. id. en 1852.	239,500	20
Id. id. en 1853.	254,766	75
Id. id. en 1854.	262,359	55
Id. id. en 1855.	281,454	88

ART. 27. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Somme demandée : 58,312 francs.

Ce crédit est inférieur de 35,288 francs à l'allocation votée pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien et d'amélioration des 1 ^{re} et 2 ^{me} sections. fr.	43,112	»
2° Construction de 12 puits aux maisons des pontonniers et gardes-digues de la 2 ^{me} section.	1,500	»
3° Travaux de restauration, de consolidation et de renouvellement partiel aux ouvrages d'art et aux maisons pontonnières et éclusières de la 2 ^{me} section ; pavage vieux avec sable neuf.	2,700	»
4° Continuation du rechargement des digues de la 2 ^{me} section, avec du gravier et de la terre végétale.	3,200	»
5° Renouvellement de la berme en fascinages du bassin de Neerpelt, ainsi que des plates-formes de deux ponts tournants.	2,700	»
6° Acquisition d'une barque pour le service de l'administration (3 ^{me} section).	1,000	»
7° Échelles d'étiage, cordes, gaffes, crochets, crics, leviers, échelles ordinaires pour le service de l'écluse maritime.	2,500	»
8° Acquisition de poutrelles pour le service de l'écluse n° 6.	1,600	»
TOTAL. fr.	58,312	»

Les travaux d'amélioration et de grosses réparations, indiqués sous les n° 2, 3 et 5 dans la répartition qui précède, sont indispensables.

La continuation du rechargement des digues de la 2^{me} section, avec du gravier et de la terre végétale, est tout à la fois nécessaire pour la consolidation de ces digues, et pour assurer la marche active et régulière du halage.

On compte voir fonctionner l'écluse maritime vers la fin de 1857; il est à présumer, d'ailleurs, que, dans le courant de cette même campagne, la navigation pourra se faire entre Herenthals et l'écluse n° 6 de la 3^e section. C'est à raison de cette double éventualité que l'on demande les sommes reprises aux n° 6, 7 et 8.

PRODUITS.

Le canal de la Campine a produit en 1851. fr.	23,263	71
Id. id. en 1852.	28,662	93
Id. id. en 1853.	25,412	69
Id. id. en 1854.	54,060	05
Id. id. en 1855.	31,422	19

ART. 28. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 12,254 francs.

Cette somme est inférieure de 566 francs à celle qui a été allouée pour 1856.

Elle est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	8,025	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	1,709	»
3° Continuation du rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale	2,500	»
TOTAL. fr.	12,254	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux secondaires d'amélioration dont l'exécution est projetée, sont des plus nécessaires.

Il importe de continuer le réchargement des digues avec du gravier et de la terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues.

PRODUITS.

Le canal d'embranchement vers Turnhout a produit en 1851.	fr.	2,950	70
Id.	id. en 1852.	5,875	81
Id.	id. en 1853.	4,375	31
Id.	id. en 1854.	7,061	54
Id.	id. en 1855.	8,013	90

ART. 29. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 14,875 francs.

Le canal d'embranchement vers le camp de Beverloo, sera vraisemblablement terminé et pourra être livré à la navigation, dans le courant de la campagne prochaine. L'entretien en incombera à l'entrepreneur pendant toute l'année 1857. Mais les travaux et la fourniture du matériel, pour lesquels on demande une somme de 14,875 francs, ne tombent point à sa charge.

Cette somme est destinée :

1° A l'acquisition de deux jeux de poutrelles et à la construction de deux hangars.	fr.	7,000	»
2° A la construction d'une maison de garde-digues avec puits et lieux d'aisance.		6,475	»
3° A la construction de puits et de lieux d'aisance aux deux maisons déjà établies.		1,400	»
TOTAL.	fr.	14,875	»

Il y a, sur le canal d'embranchement vers le camp de Beverloo, trois ponts avec barrage; un seul de ces barrages est pourvu de poutrelles et d'un hangar. Il faut donc encore deux jeux de poutrelles et deux hangars.

On projette l'établissement d'une maison supplémentaire pour garde-digues, parce que ce canal d'embranchement est très-éloigné des habitations, et qu'il importe que la police y soit bien exercée.

L'établissement de puits et de fosses d'aisance aux maisons déjà construites, est également indispensable.

ART. 30. — *Petite-Nèthe canalisée.*

Somme demandée : 45,000 francs.

Cette somme est supérieure de 19,500 francs, à celle allouée pour 1856.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien	fr.	11,000	»
2° Reconstruction d'un pont tournant, en bois, à Grobbendonck.		20,000	»
3° Amélioration du lit des ruisseaux le Kattenbeek, le Nylenbeek et le Krekelbeek		8,000	»
4° Renouvellement d'une paire de portes d'écluse		2,000	»
5° Construction d'une digue marche-pied.		4,000	»
TOTAL.		fr.	45,000

Le pont de Grobbendonck est en très-mauvais état, tous les bois étant pourris. Il ne présente pas, d'ailleurs, un débouché suffisant pour l'écoulement des eaux.

Une somme de 8,000 francs est demandée pour l'amélioration du lit de trois ruisseaux. On a l'intention de pétitionner ultérieurement, lorsque la base de l'intervention des riverains aura été arrêtée, un autre crédit, à l'effet de compléter ces travaux par la reconstruction du barrage de Krekelbeek, qui constitue le seul moyen d'évacuation des eaux desdits ruisseaux. Les riverains ont d'eux-mêmes offert de céder gratuitement les terrains nécessaires à l'exécution de ce double travail, qui présente un caractère de grande utilité.

On demande la somme nécessaire à la reconstruction d'une paire de portes d'écluse. Ce travail terminé, toutes les portes d'écluses de la Petite-Nèthe canalisée seront renouvelées.

La digue marche-pied dont la construction est projetée, doit être établie en lit de rivière, et est destinée à relier la rive gauche de la rectification qui vient d'être faite devant le château de Nazareth, au pont tournant du chemin de fer de Lierre à Turnhout.

PRODUITS.

La Petite-Nèthe canalisée a produit en 1851.	fr.	21,500	65
Id. id. en 1852.		22,701	92
Id. id. en 1853.		17,591	75
Id. id. en 1854.		26,546	54
Id. id. en 1855.		25,981	26

ART. 31. — *Moervaert.*

Somme demandée : 7,505 francs.

Cette somme est inférieure de 4,190 francs au crédit alloué pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Entretien ordinaire	fr.	1,695	»
2° Enlèvement d'atterrissements		1,500	»
3° Renforcement des ponts de Wachtebeke et de Kalve, au moyen de montants et de tirants en fer.		1,000	»
A REPORTER.		fr.	4,195

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	4,195 »
4° Pavage aux abords de l'écluse de Dacknam; établissement de chasse-roues et de 12 pieux d'amarrage.	1,200 »
5° Acquisition de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de Dacknam, des ponts de Wachtebeke et de Caudenborn.	2,110 »
TOTAL. fr.	<u>7,505 »</u>

L'enlèvement des atterrissements qui existent dans le canal est indispensable pour assurer la marche des bateaux et faciliter l'écoulement des eaux.

Le renforcement des ponts de Wachtebeke et de Kalve, est nécessaire pour augmenter la rigidité de ces ouvrages d'art, dont les longerons fléchissent.

Le pavage aux abords de l'écluse de Dacknam, et l'établissement de chasse-roues et de 12 pieux d'amarrage, sont nécessaires pour la conservation des ouvrages dépendants de cette écluse, et pour faciliter le passage des bateaux.

Il importe de disposer de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de Dacknam et des ponts de Wachtebeke et de Caudenborn, afin de pouvoir faire les irrigations que réclament les prairies de la vallée du Moervaert.

PRODUITS.

Le Moervaert a produit en 1851. fr.	5,552 65
Id. id. en 1852.	5,970 91
Id. id. en 1853.	6,511 07
Id. id. en 1854.	7,297 74
Id. id. en 1855.	9,866 88

ART. 32. — Canal de dérivation de la Lys.

Somme demandée : 8,149 francs.

La somme pétitionnée dépasse de 1,000 francs le crédit alloué pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire de la section comprise entre Deynze et le canal de Gand à Bruges. fr.	4,649 »
2° Enlèvement d'atterrissements en aval du barrage de Nevele	2,000 »
3° Exhaussement des chemins de halage en amont du pont de Deynze	1,500 »
TOTAL. fr.	<u>8,149 »</u>

Les atterrissements dont on projette l'enlèvement gênent la marche des bateaux.

Il y a lieu d'exhausser les chemins de halage en amont du pont de Deynze, afin de les mettre à l'abri de toute submersion.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est inférieure de 2,000 francs à celle allouée pour 1856. Le bon entretien du canal exige l'allocation demandée.

ART. 34. — *Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.*

Somme demandée : fr. 42,935 90 c.

Cette somme est inférieure de fr. 15,361 26 c' au crédit voté pour 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas fr.	32,435 90
2° Travaux d'amélioration et ouvrages imprévus.	7,000 »
3° Construction de la maison de l'aide-éclusier de l'écluse de garde.	3,500 »
TOTAL. fr.	<u>42,935 90</u>

Le crédit de 7,000 francs, demandé pour travaux d'amélioration et ouvrages imprévus, forme une somme annuelle portée au devis d'entretien de la partie belge du canal, mais non comprise dans le montant du bail.

La manœuvre du barrage de la fonderie de canons et de l'écluse y accolée, ainsi que celle de l'écluse de garde du canal de Liège à Maestricht, seront confiées au même agent. Mais, à cet effet, il sera nécessaire d'adjoindre à celui-ci un aide-éclusier. La maison à construire est destinée à servir de logement à ce dernier.

PRODUITS

Le canal de Liège à Maestricht a produit en 1851 fr.	34,220 80
Id. id. en 1852	30,796 73
Id. id. en 1853	37,890 73
Id. id. en 1854	41,820 45
Id. id. en 1855	59,023 79

ART. 35. — *Grande Nèthe.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Le crédit demandé est supérieur de 7,000 francs à l'allocation votée pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Cette somme se répartit comme suit :

1° Travaux d'entretien fr.	9,000 »
2° Éventualités; restauration des digues par suite de ruptures ou de débâcles.	1,000 »
TOTAL. fr.	<u>10,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle a été portée à ce chiffre, afin de pouvoir, en attendant l'exécution des grands travaux d'amélioration projetés, effectuer quelques travaux de curage et d'indiguements submersibles, tels que ceux qu'on exécute à Kessel, et dont les propriétaires riverains sont très-satisfaits.

ART. 56. — *Yser.*

Somme demandée : fr. 14,166 66 c.

La somme proposée est inférieure de fr. 5,433 34 c au crédit alloué pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	5,190 »
2° Travaux d'entretien extraordinaire.	8,000 »
3° exhaussement et renforcement d'une partie de la digue du Furnes-Ambacht. — Part de l'État	2,976 66
TOTAL. fr.	<u>14,166 66</u>

Les travaux d'entretien extraordinaire sont indispensables. Ils doivent comprendre l'établissement de revêtements en briques avec pieux et bordages, pour le soutènement des berges en divers endroits, entre Dixmude et Nieupoort, en attendant l'exécution des travaux d'amélioration qui sont projetés.

Il y a lieu de procéder à l'exécution des travaux d'exhaussement et de renforcement de la digue du Furnes-Ambacht, sur une longueur de 1,175 mètres, entre le Peereboom et le Knocke. Ces travaux sont très-importants et de la plus grande urgence. La dépense à en résulter est évaluée à 8,950 francs. Elle doit être supportée, à concurrence des $\frac{2}{3}$ par la Wateringue riveraine, et de $\frac{1}{3}$ par l'État.

PRODUITS.

L'Yser a produit, en 1854, première année de la reprise par l'État de l'administration de cette rivière, une somme de fr.	1,643 43
Les droits de navigation y perçus, en 1855, se sont élevés à	2,302 79

ART. 57. — *Canal de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 14,900 francs.

Cette somme est inférieure de 5,600 francs au crédit alloué pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	2,500 »
2° Travaux d'amélioration, consistant en renouvellement d'estacades, ponts, portes d'écluses, revêtements en briques et en fascines, dévasements, etc.	7,600 »
3° Renouvellement d'une paire de portes de flot à l'écluse de Plasschendaele	4,800 »
TOTAL. fr.	<u>14,900 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux d'entretien extraordinaire, repris aux n° 2 et 3 du relevé qui précède, sont indispensables : les ouvrages à renouveler se trouvent dans un grand état de vétusté.

PRODUITS.

Le canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes vers la frontière de France, a produit, en 1854, première année de la reprise par l'État de l'administration de ce canal, une somme de . . . fr. 29,325 12
Il a produit, en 1855. 33,101 42

ART. 38. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

La somme de 25,000 francs, demandée pour le service des plantations des voies navigables administrées par l'État, est égale au crédit alloué, chaque année, pour le même service, aux Budgets des exercices précédents.

ART. 39. — *Frais d'études pour le service des canaux et rivières et des chemins de fer en construction.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Le crédit de 7,000 francs, demandé pour les frais d'études et de levée de plans, l'achat et la réparation d'instruments, est égal à l'allocation portée, chaque année, de ce chef, aux Budgets des exercices précédents. Il est libellé de manière à pouvoir recevoir l'imputation, au besoin, des dépenses de l'espèce que nécessiterait le service des chemins de fer en construction, aussi bien que de celles afférentes au service des canaux et rivières. Ces deux services sont, l'un et l'autre, placés, au Département des Travaux publics, dans les attributions de la direction générale des ponts et chaussées et des mines.

ART. 40. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 27,000 francs.

La somme de 27,000 francs, demandée pour le service des bacs et bateaux de passage, est égale au crédit alloué, chaque année, pour le même service, aux Budgets des exercices précédents.

PRODUITS.

Les bacs et bateaux de passage ont produit en 1851. . . . fr.	97,912 06
Id. id. en 1852. . . .	103,773 26
Id. id. en 1853. . . .	94,469 91
Id. id. en 1854. . . .	90,514 84
Id. id. en 1855. . . .	71,162 77

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^{me} SECTION. — Ports et côtes

ART. 41 et 42. — Port d'Ostende.

Somme demandée : 270,545 fr.

La somme de 270,545 francs, demandée pour le service du port d'Ostende, est inférieure de 29,500 francs au crédit alloué pour le même service, au Budget de l'année 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire de l'avant-port. fr.	38,600	»
2° Id. de l'arrière-port	9,400	»
3° Travaux d'entretien ordinaire de l'écluse des bassins de commerce (par moitié à charge de l'État et de la ville d'Ostende. Arrêté royal du 6 juin 1821).	545	»
4° Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans	4,000	»
5° Reconstruction, sur une longueur de 150 mètres environ, du perré de la grande digue de mer devant Ostende, et élargissement du sommet de cette partie de digue	69,000	»
6° Renouvellement, sur 102 ^m ,50 de longueur, du pont en charpente dit : <i>des Piétons</i> , conduisant de la digue à canons à l'estacade d'Ouest	6,800	»
7° Reconstruction partielle du mur de soutènement immédiatement à l'aval et du côté droit de l'écluse de chasse dite : <i>Française</i>	12,500	»
8° Reconstruction partielle des quais en charpente attenants à l'aval de chaque côté des écluses de Slykens, dans l'arrière-port, et consolidation de la rive y contiguë.	17,200	»
9° Construction d'un phare de premier ordre; <i>première moitié</i> de la dépense	112,500	»
TOTAL. fr.	270,545	»

Comme les années précédentes, une somme de 4,000 francs est demandée, afin de pourvoir à la réparation des dégâts que les ouragans pourraient occasionner aux ouvrages du port d'Ostende.

La reconstruction, sur une longueur de 150 mètres, du perré de la grande digue de mer qui couvre Ostende, et l'élargissement du sommet de cette partie de digue, forment la continuation d'un travail entrepris dans l'intérêt de la sécurité du pays.

La reconstruction, sur 102^m,50 de longueur, du pont en charpente dit : *des Piétons*, est indispensable pour maintenir la communication entre la digue à canons et l'estacade d'Ouest. La partie de pont qu'on se propose de renouveler a été construite autrefois avec de vieux matériaux provenus des ouvrages du port; elle se trouve établie trop bas (0^m,80 seulement au-dessus de la marée haute de vive eau) et comme elle est en mauvais état, le moindre gros temps ou la moindre marée dépassant cette hauteur, y apporte des dégradations dispendieuses à réparer.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Depuis plusieurs années, on a remarqué que la partie du mur de soutènement que l'on projette de reconstruire immédiatement à l'aval et du côté droit de l'écluse de chasse dite *Française*, cédait et devenait très-mauvaise. Le renouvellement en est indispensable. On a reconstruit, en 1846, le mur de soutènement de gauche, qui est semblable à celui dont il s'agit.

La reconstruction partielle des quais en charpente attenant à l'aval de chaque côté des écluses de Slykens, dans l'arrière-port, et la consolidation de la rive y contiguë, sont des plus urgentes; les quais existants sont dans un très-mauvais état, et menacent ruine; d'un autre côté, il se déclare dans la rive gauche du chenal attenant à ces quais, des affaissements auxquels il importe de porter remède.

Aucun projet n'ayant encore été adopté pour la construction du phare de premier ordre à établir au port d'Ostende, par le motif que ce travail important et tout spécial nécessite des études d'un caractère particulier, dans l'intérêt desquelles on a jugé nécessaire de se livrer à l'inspection préalable des constructions de l'espèce existantes dans les pays voisins, il ne sera plus possible de procéder à une adjudication publique avant l'expiration de l'exercice 1856. Il ne pourra donc être fait emploi de la somme de 112,500 francs allouée au Budget de 1856, à titre de *première moitié* du crédit nécessaire à l'érection du nouveau phare projeté; de sorte qu'il y a lieu de reporter cette première allocation au Budget de 1857.

ART. 45. — *Port de Nieuport*

Somme demandée : 122,420 francs.

La somme de 122,420 francs, demandée pour le service du port de Nieuport, dépasse de 98,420 francs le crédit alloué pour le même service, au Budget de l'exercice 1856,

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	25,120	»
2° exhaussement de la digue à l'ouest du chenal, en deux endroits, afin de la porter à la hauteur de 2 ^m ,60 au-dessus de la marée haute de vive eau ordinaire, avec une largeur de 5 mètres au sommet		3,300	»
3° Construction d'une maison éclusière		14,000	»
4° Construction d'une jetée basse entre l'estacade d'Est et le quai des <i>Pestiférés</i>		40,000	»
5° Construction d'un chemin de halage sur l'estacade d'Est, en continuation de la partie exécutée en 1851		6,000	»
6° Renouvellement du quai en charpente en aval de l'écluse d'Ypres		12,000	»
7° Travaux de redressement et de renforcement des rives du canal d'écoulement des eaux de la wateringue de Vladsloo et Camerlynkx-Ambacht, depuis le Rattevalle jusqu'à Nieuport, canal dépendant du port		24,000	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	122,420	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans ces derniers temps, lorsque le port de Nieuport était encore placé sous le régime des dispositions de l'arrêté royal du 6 juin 1821, la province de la Flandre occidentale ne voulait plus, quant à elle, porter à ses Budgets, pour le service de ce port, d'autres fonds que ceux qu'exigeaient les travaux d'entretien les plus rigoureusement nécessaires. Cette circonstance rendait impossible l'exécution de tout autre travail au port de Nieuport, puisque, aux termes du susdit arrêté royal, la dépense aurait dû en être supportée à concurrence des $\frac{2}{5}$ par l'État et de $\frac{1}{5}$ par la province. Les Budgets du Département des Travaux publics ne comprenaient donc plus également, à la fin, d'autre crédit que celui destiné à la liquidation de la quote-part de l'État dans les frais d'entretien. Mais maintenant, qu'en vertu de la loi du 28 mai 1856, qui a fixé le Budget du Département des Travaux publics pour cet exercice, les travaux du port de Nieuport doivent être exécutés aux frais exclusifs de l'État, l'obstacle qui empêchait d'allouer au Budget dudit Département les fonds nécessaires à l'exécution des travaux que ce port réclame, indépendamment de ceux de simple entretien, n'existe plus.

L'exhaussement et l'élargissement partiels de la digue à l'ouest du chenal du port, sont indispensables pour garantir cette digue contre le déversement des vagues, et pour rendre le chemin de halage constamment praticable.

Le Budget de l'exercice 1854 avait déjà alloué le crédit nécessaire au paiement de la quote-part de l'État, dans les frais d'établissement de la maison éclusière projetée. Mais cette maison n'a pu être construite, à défaut d'entente entre l'administration des ponts et chaussées et le génie militaire, au sujet de son emplacement. Il y a donc lieu de demander, pour cet objet, un nouveau crédit, qui doit maintenant comporter le chiffre total de la dépense.

La construction de la jetée basse, dont l'établissement est projeté, améliorera notablement le port de Nieuport.

La partie de chemin de halage à construire, sera la continuation de celle qui a été établie très-utilement en 1851.

Le renouvellement du quai en charpente existant en aval de l'écluse d'Ypres, devient très-urgent.

Le canal d'écoulement des eaux de la wateringue de Vladsloo et Camerlynck-Ambacht, est creusé dans un sol très-sablonneux et assez élevé; les rives sont fortement attaquées par le courant des eaux; des éboulements considérables y ont lieu sur presque tout le parcours; il a été maintenu jusqu'à présent, fort difficilement, dans la capacité voulue pour l'évacuation des eaux, mais les talus ne peuvent être entretenus et mis en bon état qu'au moyen de revêtements en briques et en fascines, pour lesquels la somme demandée est indispensable.

ART. 44. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 139,900 francs.

Cette somme est supérieure de 12,700 francs au crédit alloué pour le même service, au Budget de l'exercice 1856.

Elle se répartit de la manière suivante ;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Travaux d'entretien.	1 ^{er} lot d'adjudication : de Wenduynne à Blankenberghe . . fr. 42,700 »	} 112,700 »
	2 ^e lot d'adjudication : de Blankenberghe à Heyst. 70,000 »	
2° Prolongement en mer de deux jetées de la 2 ^e section . . .		20,000 »
3° Continuation du remplacement d'une partie du plancher des dunes devant Blankenberghe, par un pavement en briques avec bordures en pierre de taille		5,200 »
4° Construction, en pierre de taille des Ecaussines, d'un escalier à Blankenberghe		2,000 »
	TOTAL. fr.	<u>159,900 »</u>

Une somme de 20,000 francs, égale au crédit alloué, chaque année, aux Budgets des exercices précédents, pour des travaux de même nature, est demandée pour le prolongement en mer de deux jetées de la 2^{me} section. Ce prolongement a pour but d'augmenter l'estran et de renforcer les dunes dans des endroits très-faibles de la côte. C'est la continuation d'un travail commencé depuis plusieurs années.

Les travaux pour lesquels une somme de 5,200 francs est demandée, constituent une bonne amélioration et économiseront un entretien annuel assez dispendieux. C'est la continuation d'un travail pour lequel des fonds ont déjà été accordés, notamment par le Budget de 1856, qui comprend également pour cet objet une somme de 5,200 francs.

Trois escaliers étaient à construire : un l'a été sur les fonds du Budget de 1855; la somme nécessaire à la construction du 2^e escalier se trouve allouée au Budget de 1856, et enfin, celle qu'on destine à l'établissement du 3^e escalier, est demandée au Budget de 1857.

ART. 45. — *Phares et Fanaux.*

Somme demandée : 1,500 francs.

Cette somme est inférieure de 700 francs au crédit alloué pour 1856.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Entretien des phares et fanaux de la côte de Flandre . . fr.	1,000 »
2° Travaux d'amélioration	500 »
TOTAL. fr.	<u>1,500 »</u>

Ce crédit est jugé indispensable pour faire face à la dépense d'exécution des travaux qu'il y a lieu d'entreprendre en 1857.

5^{me} SECTION. — *Personnel des ponts et chaussées.*ART. 46. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacement.*

Somme demandée fr. 596,943 52

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit est inférieur de 6,666 francs à celui qui figure au Budget de l'exercice 1856, par suite d'un transfert d'égale somme opéré à l'art. 88 du projet de Budget de 1857 (*Traitements de disponibilité*).

ART. 47. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts-à-bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées.*

Somme demandée	fr.	423,917	86
Crédit alloué pour 1856		404,052	44
Augmentation	fr.	<u>19,865</u>	<u>42</u>

Cette augmentation s'élève même à 25,763 francs, attendu qu'une somme de fr. 5,897 58 e^t est transférée à l'art. 88 du projet de Budget de 1857 (*Traitements de disponibilité*).

Elle est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

A. — *3^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Traitements des éclusiers, pontonniers et gardes-canal, s'élevant ensemble à 12,300 francs. Le 1 ^{er} quart de cette somme ayant été voté au Budget de 1856, il reste à allouer les autres $\frac{3}{4}$, soit	fr.	9,225	»
Traitements du personnel de la grande écluse maritime, à Anvers, pour le 4 ^{me} trimestre 1857		2,775	»

B. — *Dérivation de la Meuse.*

Traitements du personnel chargé de la manœuvre des barrages de Fétinne d'Auvroy, de l'écluse du Séminaire, des ponts S ^t -Jacques, de la rue de la Station et de la Chapelle du Paradis		5,900	»
Traitement d'un conservateur et d'un garde-rivière.		2,500	»

C. — *Escaut.*

Traitement d'un éclusier pour le barrage de Semmerzaeke		600	»
---	--	-----	---

D. — *Dendre.*

Pont des Acren, traitement du pontonnier		400	»
Id. de Boureng, id.		400	»

E. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Traitement d'un passeur d'eau pour le bac de passage à établir à Eysden		<u>500</u>	»
A REPORTER.	fr.	22,100	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 22,100 »

F. — *Embranchement vers le camp de Beverloo, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Traitement de deux éclusiers	1,000	»
Id. d'un garde-canal.	500	»

G. — *Port de Nieuport.*

Un tiers des traitements des éclusiers et autres agents de ce poste a été payé jusqu'ici par la province; mais l'État ayant repris le port de Nieuport (loi du Budget de 1856), la province se trouve déchargée de cette dépense, s'élevant à

2,163 »

TOTAL. . . . fr. 25,763 »ART. 48. — *Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves de l'école spéciale du génie civil.*

Somme demandée fr. 12,000

Cette somme est égale à celle qui figure au Budget de l'exercice précédent.

CHAPITRE III.

MINES.

Les sommes demandées aux articles concernant le conseil des mines, les caisses de prévoyance, le personnel du corps des ingénieurs des mines, les frais des jurys, etc., de l'école spéciale des mines, les commissions des procédés nouveaux et des *Annales des travaux publics*, sont les mêmes que celles qui figurent au Budget de l'exercice précédent, à l'exception, toutefois, du transfert à l'art. 88 du projet de Budget de l'exercice 1857 (*Traitements de disponibilité*) d'une somme de fr. 4,033 33 c.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.

Ensuite de l'engagement pris envers les Chambres, dans la dernière session, le Budget, en ce qui concerne l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, est rédigé d'après les principes posés par le comité consultatif, dans l'arrêté organique qu'il a présenté à mon agrément.

La réorganisation que j'ai arrêtée, et qui repose sur les bases indiquées par ce comité, doit, de toute nécessité, se faire graduellement, et en ménageant les transi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tions. — Procéder autrement, en ce qui touche l'administration si vaste et si compliquée du chemin de fer, ce serait s'exposer à des inconvénients très-sérieux; ce serait peut-être compromettre la marche de services qui, moins qu'aucun autre, ne peuvent subir de temps d'arrêt.

Avant donc de la réglementer d'après des principes fixes et immuables, je compte l'établir en fait, afin de mieux juger par l'expérience si elle répond aux besoins d'une administration de l'État dirigeant une grande entreprise industrielle.

Les transferts sont opérés dans le Budget pour arriver à une situation vraie, en ce sens que chaque service spécial comprend les dépenses qui lui incombent.

L'ensemble des crédits sollicités pour les services du chemin de fer, des postes, des télégraphes et de la régie, pour l'exercice 1857, s'élève à la somme de fr. 17,242,492 »

qui serépartit comme suit :

<i>Chemin de fer</i>	15,044,359 »
<i>Postes</i>	1,993,135 »
<i>Télégraphes</i>	165,000 »
<i>Régie</i>	40,000 »
TOTAL. fr.	17,242,492 »

Les différentes allocations pour 1856 s'élevaient :

Pour le <i>chemin de fer</i> , à	15,337,370 »
— les <i>postes</i>	1,905,000 »
— les <i>télégraphes</i>	125,000 »
— la <i>régie</i>	40,000 »
Et au total à fr.	17,405,370 »

Les différences en *plus* et en *moins* se présentent comme suit :

<i>Diminution</i> de dépense. — <i>Chemin de fer</i> fr.	293,011 »
<i>Augmentations</i> de dépense	{ <i>Postes</i> 88,133 » } 130,133 »
	{ <i>Télégraphes</i> 42,000 » }
Soit réduction totale de la dépense fr.	162,878 »

Ces différences seront expliquées dans les développements fournis à l'appui des crédits sur lesquels elles portent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi qu'on le voit, l'ensemble des crédits sollicités pour l'exploitation des chemins de fer de l'État, en 1857, représente sensiblement les allocations pour 1856. D'un autre côté, les variations dans le prix des matières portent sur peu d'articles, et les augmentations compensent les réductions; en sorte, que l'évaluation du renchérissement des matières peut être maintenue.

Pour la première fois, depuis plusieurs années, le chemin de fer a obtenu, en 1856, les crédits nécessaires pour assurer tous les services sans entrave. Aussi, les insuffisances sur quelques articles se réduiront, au total, à une cinquantaine de mille francs, tandis que les excédants de crédits restés sans emploi, soit parce que certaines dépenses n'ont pu être engagées que pour une partie de l'année, par suite du vote tardif de la loi du Budget, soit par suite des prévisions non réalisées quant à l'importance du trafic, sont évalués à environ 500,000 francs.

SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.ART. 60. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit demandé s'élève à	fr.	200,843	»
Il a été alloué pour 1856		189,260	»
		<hr/>	
Différence en plus.	fr.	11,583	»
		<hr/>	

Cette différence ne constitue pas une augmentation, ainsi qu'on peut s'en assurer par les explications ci-après :

Treize fonctionnaires et employés, attachés actuellement à l'administration centrale, doivent, par suite de la centralisation en un service unique de tout ce qui a trait aux voies, travaux, bâtiments, etc., passer à la direction de ce service.

Leurs traitements s'élèvent à fr. 22,850 »

Par contre, il y a à déduire :

1° Pour être reporté sur l'article 88, spécial aux traitements de disponibilité, une somme de	fr.	5,267	»
2° Pour être transféré sur l'article 2, une somme de		6,000	»
		<hr/>	
Total à déduire.		11,267	»
		<hr/>	
Reste, différence égale.	fr.	11,583	»
		<hr/>	

Ce n'est donc qu'un simple transfert de crédit, en vue de la réorganisation projetée, et afin d'introduire toute la régularité désirable dans l'imputation des dépenses.

Il en est de même des modifications apportées aux autres crédits, pour traitements compris dans le chapitre IV, sauf, toutefois, ceux relatifs aux services du *télégraphe* et de la *poste*, pour lesquels des augmentations sont demandées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Le crédit demandé pour cet objet de dépense, en 1857, s'élève à	fr.	1,609,050	»
Il a été alloué pour l'exercice 1856		1,473,300	»
		<hr/>	
Augmentation pour 1857.	fr.	135,750	»

Cette dépense en plus est justifiée comme suit :

1° Admission de 10 gardes-excentriques, par suite de l'établissement de nouveaux raccords pour relier aux voies de l'État des lignes concédées et des établissements industriels, et pour majorations de salaires fr. 11,300 »

2° Dendre et Waes. Dans les prévisions du Budget de 1855, la section de Termonde à Alost avait été comprise pour fr. 15,000 »

Au Budget de 1856, il a été alloué 152,000 »
pour une exploitation moyenne de 76 kilomètres en plus, qui a été justifiée comme suit :

D'Ath à Alost, pendant l'année entière. 46^{km}
De Termonde à Lokeren, id. 15^{km}
De Bruxelles à Denderleeuw et d'Alost à Schellebelle, présentant un développement de 35 kilomètres à exploiter pendant 5 mois environ, ce qui équivaut à 15^{km}
que l'on exploiterait pendant 12 mois.

Soit à exploiter, pendant l'année entière,
un développement moyen de 76^{km}

L'ensemble des crédits alloués pendant les exercices 1855 et 1856, s'élève donc à fr. 167,000 »

Il n'a pas été possible d'assurer le service des lignes de Dendre et Waes, au moyen de la somme de 167,000 francs.

D'après les dépenses liquidées jusqu'à ce jour, la surveillance, la police et l'entretien de ces lignes coûtera, en 1856, environ 235,200 francs, soit 68,200 francs de plus que la quotité du crédit spécialement voté pour ce nouveau service.

Cette différence provient, notamment, de ce que les sections de Bruxelles à Denderleeuw et d'Alost à Schellebelle, qui, d'après les prévisions de l'administration, ne devaient être exploitées que pendant 5 mois, l'ont été pendant 8 mois, ce qui porte l'étendue moyenne exploitée à 84 $\frac{1}{3}$ kilomètres au lieu de 76 kilomètres, que l'on avait prévus. Elle résulte aussi, en partie, de cette circon-

A REPORTER.	fr.	11,300	»
---------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 11,500 »

stance que les frais d'entretien ont été évalués trop bas, en prenant pour base la moyenne des dépenses de l'ensemble du réseau de l'État; en effet, une ligne nouvellement établie exige des travaux continuels pour maintenir la voie dans ses niveaux et alignements, jusqu'à ce que les ouvrages de terrassement soient convenablement assis par leur tassement, ensuite du passage des convois, des pluies, etc.

Toutefois, il a été possible de faire face à la plus grande partie de cette insuffisance de 68,200 francs (il ne sera demandé que 20,000 francs de crédit supplémentaire) :

1° Parce que la somme de 66,400 francs (voir page 19, n° 98 des *Documents parlementaires*) allouée au Budget de 1856 pour report de salaires, admission d'ouvriers en plus, et majorations de salaires, n'a été engagée que pour quelques mois de cet exercice, par suite du vote du Budget vers le milieu de l'année ;

2° Par le fait de la cession de la ligne de Landen à Hasselt, à partir du 1^{er} octobre 1856, mesure qui a eu pour résultat une réduction de dépense d'environ 10,000 francs.

Après avoir exposé les dépenses de 1856, il nous reste à établir les prévisions, en ce qui concerne l'exercice 1857, pour l'exploitation totale des lignes nouvelles, soit 108 kilomètres.

Voici ces prévisions, par section :

Section d'Ath à Alost	fr. 127,600	»
Id. d'Alost à Schellebelle	32,200	»
Id. d'Alost à Termonde	27,000	»
Id. de Termonde à Lokeren	39,600	»
Id. de Bruxelles à Denderleeuw	61,300	»
Raccordement à Montplaisir	3,000	»
Id. avec les stations du Nord, de l'Allée verte et la ligne du Luxembourg	6,700	»
	<hr/>	
Ensemble.	fr. 297,400	»

En retranchant de cette somme les deux portions de crédit allouées sur les exercices antérieurs, soit
fr. 13,000 + 152,000 = 167,000 »

on reconnaît qu'une augmentation de. fr. 130,400 »
est nécessaire pour assurer le service des lignes de Dendre et Waes, pendant l'exercice 1857.

ENSEMBLE (A REPORTER). . fr. 141,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	141,700 »
Dont à déduire :		
1° Transfert à l'art. 4 pour salaires de messagers et ouvriers	fr.	3,800 »
2° Transfert à l'art. 88, spécial aux traitements de disponibilité.		2,150 »
		3,950 »
	Reste augmentation égale. . fr.	135,750 »

ART. 62. — *Matériel, engins, outils et ustensiles.*

Le crédit demandé pour 1857 est le même que celui alloué pour 1856, lequel s'élevait à fr. 1,695,500 »

Il y aurait à le majorer de la dépense à faire pour l'entretien du matériel fixe et de l'outillage des sections de Dendre et Waes, dépense que l'on évalue à environ 9,500 francs, soit seulement la *moitié*, pour huit mois ⁽¹⁾, de ce que coûtent proportionnellement, en moyenne, les autres sections de notre railway; mais on estime que cette dépense sera compensée par l'économie à résulter de la cession de la ligne de Landen à Hasselt

Quant au remplacement des billes, rails et accessoires, il n'a rien été porté non plus au Budget pour les sections de Dendre et Waes, par la raison qu'il pourra être fait face à ces remplacements, au moyen des réserves de billes et accessoires à fournir par la compagnie, en exécution de son acte de concession et de la garantie qui lui est imposée quant aux rails.

Enfin, si, comme on le présume, la quantité de billes à renouveler sur la totalité du réseau de l'État, en 1857, était moins considérable qu'en 1856, les économies à réaliser de ce chef seraient employées :

1° A remplacer un certain nombre de plates-formes d'ancien modèle, devenues d'un usage difficile dans les voies principales des stations, à cause de leur petit diamètre, par rapport à l'augmentation de l'écartement des essieux du matériel à voyageurs notamment.

2° A activer le remplacement des rails de faible calibre, afin de placer les voies principales dans des conditions de viabilité, en rapport avec le poids des moyens de traction actuellement en usage, et d'assurer ainsi d'une manière plus complète la sécurité du service public.

Afin d'obvier à l'augmentation du prix des billes de chêne, et dans un but d'économie, l'administration poursuit depuis plusieurs années des essais tendant à leur

(1) D'après l'acte de concession, l'État n'aura à pourvoir à cette dépense qu'à partir du 1^{er} mai 1857. Jusqu'à cette date, la compagnie est tenue d'y faire face.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

substituer des billes de hêtre et d'essences tendres soumises à des préparations propres à en prolonger la durée.

Les premières expériences remontent à 1839; mais elles ont été reprises en 1847 et 1848 sur une plus grande échelle, après la constatation des premiers résultats. Ces derniers essais ont été faits d'après divers procédés qui ont été appliqués concurremment.

Une commission spéciale a été chargée d'en suivre les expériences sous toutes leurs faces, et d'en constater et recueillir les résultats. Cette commission, qui s'est livrée à un examen périodique des billes préparées, placées dans les voies, a déclaré que le procédé de préparation des bois, d'après le docteur Boucherie, paraissait présenter des chances d'efficacité. On comprend que la commission n'ait pas pu porter un jugement définitif, par le motif surtout, que les essais remontent à une date trop rapprochée.

Jusqu'ici, il a été placé dans les voies environ cent vingt mille billes préparées d'après le procédé Boucherie. L'administration compte en commander encore 30,000 en 1857.

Les résultats obtenus, d'après les essais faits en petit du procédé Bethel, ont déterminé l'administration à faire préparer, en 1857, d'après ce système, 20,000 billes de sapin.

ART. 63. — *Travaux et fournitures.*

Il est demandé pour cet objet de dépense un crédit égal à celui alloué au Budget de 1856, soit fr. 583,000 »

Ce chiffre est destiné à assurer les besoins ci-après :

A. Réparations aux ouvrages d'art, à la route, aux stations, bâtiments et dépendances.	fr.	423,000	»
B. Travaux d'amélioration		160,000	»
		<hr/>	
Somme égale au crédit sollicité	fr.	583,000	»

Il n'est pas demandé de majoration de crédit pour Dendre et Waes, parce que les dépenses auxquelles on estime que ces sections donneront lieu (8,000 francs environ) pourront être couvertes par l'économie équivalente à résulter de l'abandon de la ligne de Landen à Hasselt.

2^e SECTION. — *Traction et arsenal*ART. 64. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit demandé pour 1857 s'élève à la somme de	fr.	163,860	»
L'allocation pour 1846 est de		133,860	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	32,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est le résultat des transferts à opérer en exécution de la réorganisation, savoir :

1° Du traitement de treize fonctionnaires et employés qui, par suite de la centralisation du service de la traction et du matériel en une direction d'exécution, passent de l'administration centrale (art. 2) à la 2 ^{me} section, chap. IV, soit fr.	24,050 »
2° Du traitement de six fonctionnaires et employés qui, par suite de changements d'attributions, passent de l'art. 70 au présent article, soit.	14,550 «
Ensemble. fr.	38,600 »

Dont à déduire le traitement :

1° De deux fonctionnaires attachés actuellement à l'administration centrale et payés sur le présent article, soit . fr.	5,800 »	} 6,600 »
2° D'un surveillant à reporter sur l'art. 88, spécial aux traitements de disponibilité	800 »	
Reste, différence égale. fr.	32,000 »	

ART. 65. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Le crédit sollicité est le même que celui qui a été alloué pour l'exercice 1856, soit. fr.	1,927,700 »
bien que la dépense de l'année courante ne soit estimée qu'à environ	1,878,000 »
ce qui laissera un excédant disponible de fr.	49,700 »

Mais il est à observer que la ligne de Dendre et Waes sera exploitée en totalité pendant l'année entière, et que des renouvellements importants devront encore être effectués dans le courant de l'année prochaine.

ART. 66. — *Primes d'économie et de régularité.*

La dépense prévue de ce chef est égale à la somme allouée pour l'exercice 1856, soit fr.	82,000 »
--	----------

Elle a pour base les économies réalisées sur la consommation du combustible, combinées avec la régularité de la marche des convois.

Il est alloué :

Fr. 0,40 par 100 kilogr. de coke économisés sur les allocations fixées par décisions ministérielles.

0,004 par kilomètre parcouru, lorsque le convoi est amené à destination endéans les dix minutes qui précèdent l'heure fixée par le tableau de service pour les convois de voyageurs, et endéans les 15 minutes qui suivent ou précèdent l'heure officielle pour les convois de marchandises.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par contre, il est infligé des amendes :

0,40 par 100 kilogr. de coke consommés au delà des *maxima* déterminés.

0,02 par minute de retard ou d'avance sur l'heure au delà ou en deçà de la tolérance de 10 ou 15 minutes.

L'administration n'a pas reculé devant les écritures nombreuses auxquelles cette combinaison donne lieu, parce qu'elle a obtenu des résultats qui se traduisent en une économie importante et parce qu'elle est arrivée aussi à assurer une plus grande régularité dans la marche des convois.

On ne doit pas se dissimuler que cette régularité est difficile à réaliser, par suite du grand nombre de bifurcations de nos lignes, de la multiplicité des points de coïncidence, et des nombreuses lignes concédées et reliées au réseau de l'État.

ART. 67. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Le crédit pétitionné pour 1857 s'élève à fr.	2,562,500	»
Il a été alloué pour 1856	2,809,400	»
	<hr/>	
Diminution. fr.	446,900	»
	<hr/>	

Il est à observer que, pour 1856, la dépense probable restera au-dessous des allocations. Elle est évaluée seulement à 2,470,000 francs, de sorte que la diminution réelle serait de 363,400 francs.

La différence entre la somme allouée et celle dépensée en 1856, est expliquée par ce fait que la consommation du combustible, qui avait été estimée à 87,000,000 kilogrammes, ne semble devoir atteindre que 72,000,000 kilogrammes, quantité égale à celle consommée en 1855.

Cette réduction dans la consommation doit être attribuée aux parcours qui n'atteindront pas la progression normale prévue; aux locomotives neuves de forte puissance, mises en service dans le courant de l'année, et enfin à cette circonstance que les machines, étant dans un meilleur état d'entretien, consomment relativement moins par unité de travail.

Combustible. — En se basant sur la consommation présumée de l'année courante, majorée d'une faible progression en vue de l'augmentation probable des transports, et en considérant que les 108 kilomètres de Dendre et Waes seront totalement exploités pendant toute l'année, on estime à 75,000,000 kilogrammes le combustible nécessaire, pour 1857, à l'alimentation des locomotives.

Comme en 1856, le charbon aggloméré sera employé concurremment avec le coke dans les proportions suivantes :

50,000,000 kilogrammes coke qui, au prix moyen de l'adjudication du 17 septembre 1856, soit fr. 27.70 c^t les 1000 kilogrammes, représentent une dépense de fr. 1,385,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	1,585,000	»
25,000,000 kilogrammes charbon aggloméré qui, au prix moyen obtenu à cette même adjudication, soit fr. 20.70 c ^t , représentent une dépense de	517,500	»
Ensemble. fr.	1,902,500	»

A ce total, il faut ajouter :

Pour charbon destiné aux machines fixes des plans inclinés, etc., ci fr.	45,000	»
Pour copeaux, bois d'allumage des machines fixes et locomotives, etc.	56,000	»
Soit, dépense totale pour combustible fr.	1,983,500	»

Les résultats obtenus de l'usage de la houille ont déterminé l'administration à continuer les essais de ce combustible.

La houille en roche et les briquettes de charbon aggloméré ne sont employées, dans les locomotives, que mélangées à du coke.

La fumée que ces combustibles dégagent est le principal obstacle à leur emploi sans mélange.

L'administration ayant eu connaissance de l'application, sur certaines lignes en Angleterre, d'un nouveau système de locomotive, ayant pour effet de brûler exclusivement de la houille crue, sans dégager de la fumée, un ingénieur a été chargé de recueillir des renseignements sur le degré d'efficacité de cette invention. Les essais suivis par ce fonctionnaire ayant donné des résultats assez satisfaisantes, l'administration n'a pas hésité à commander une machine de ce système. D'après les résultats connus, il est permis d'espérer, sinon la suppression complète du coke dans l'alimentation des locomotives, tout au moins l'emploi de la houille et de briquettes mélangées au coke dans une proportion plus importante qu'actuellement.

Si le nouveau système, qui se présente, d'ailleurs, avec des chances de succès, remplit son but, une économie assez marquée pourra être réalisée, dans l'avenir, sur cet important objet de dépense.

Consommations diverses pour la traction des convois. — On estime, en se basant sur les consommations probables de l'année courante, sur le prix des huiles, etc., d'après la dernière adjudication, qui a eu lieu en octobre 1856, que les sommes suivantes seront nécessaires pour assurer cette partie du service en 1857 :

Huile de graissage pour locomotives fr.	225,000	»
A REPORTER. fr.	225,000	»
	1,983,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr.	223,000	»	1,983,500	»
Suif, huile de palmier, huile de colza épurée, sel de soude pour fabriquer la graisse destinée à lubrifier les coulants des essieux de voitures et waggons.	154,000	»		
TOTAL.			579,000	»
Somme égale au crédit pétitionné. fr.			2,362,500	»

ART. 68. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Il est demandé, pour 1857, le même crédit que celui alloué au Budget antérieur, soit fr.	2,852,900	»
--	-----------	---

Cette prévision de dépense se décompose comme suit :

A. Entretien, visite, petites et grandes réparations des locomotives, tenders, voitures, waggons, outils, ustensiles, engins et mobilier; chauffage et éclairage des ateliers et remises, etc.	1,818,000	»
B. Reconstruction totale de 12 locomotives, au moyen de chaudières, essieux, cylindres, etc., à faire fournir par l'industrie, et à assembler et à monter dans les ateliers de l'administration.	380,400	»
C. Renouvellement, en remplacement de matériel totalement hors de service, de 15 diligences, 50 voitures mixtes, et 12 chars à bancs	402,500	»
D. Remplacement de 800 bâches, nombre mis hors de service à la date de septembre 1856.	88,000	»
E Fournitures pour travaux de transformation et d'amélioration du matériel.	94,000	»
F. Bois pour former un fond d'approvisionnement	70,000	»

D'après les règlements des arsenaux militaires, il ne peut être mis en œuvre que du bois ayant au moins quatre ans d'emmagasinage. C'est dans le même but que ce crédit est demandé. On estime que la valeur du bois composant l'approvisionnement en réserve, s'élèvera, à la fin de l'année, à environ 220,000 francs. Mais comme la consommation moyenne par année est d'environ 140,000 francs, il s'ensuit que les bois employés dans les ateliers de l'administration n'ont guère que 18 mois au plus d'emmagasinage, ce qui est évidemment contraire aux intérêts du trésor.

Somme égale au crédit demandé. fr.	2,852,900	»
--	-----------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

5^{me} SECTION. — Transports.

Depuis le 1^{er} octobre 1856, l'administration a remis à la société du chemin de fer de Landen à Maestricht, la section de Landen à Hasselt, dont la cession lui a été faite par son acte de concession.

Par contre, l'administration aura à assurer les transports sur la totalité de la ligne de Dendre et Waes, pendant l'année entière.

L'étendue totale du réseau est actuellement de 805 kilomètres, et le nombre des stations et des haltes s'élève à 118.

Le réseau exploité par l'État, comprend quatre lignes principales et huit lignes secondaires, y compris deux lignes concédées auxquelles il y a à tenir compte d'une part des recettes.

Dix-neuf lignes concédées sont reliées au chemin de fer de l'État en 21 points différents. Sauf trois, elles sont toutes établies sur le territoire belge, et elles ont chacune leur exploitation particulière.

Le service de l'État doit entretenir des relations journalières avec les administrations de ces diverses lignes, et la plupart de nos stations ont à tarifier et à assurer les transports à des prix et à des conditions qui diffèrent souvent des règlements et tarifs en vigueur sur nos lignes. Pour chaque expédition, elles doivent décomposer les taxes sur les feuilles de route et dans les livres et états de comptabilité, de manière à distinguer la part des recettes afférente à l'État, pour le parcours sur ses lignes, de celle dont il doit être tenu compte aux compagnies.

Il arrive même assez fréquemment, par suite de la configuration exceptionnelle du réseau belge, que des transports empruntent plusieurs lignes.

Exemple : d'Ostende à Valenciennes, on fait les parcours suivants :

Ligne de l'État. — Ostende à Bruges.
 Ligne concédée. — Bruges à Courtrai.
 Ligne de l'État. — Courtrai à Tournai.
 Ligne concédée. — Tournai à Jurbise.
 Ligne de l'État. — Jurbise à Quiévrain.
 Ligne concédée. — De la frontière à Valenciennes.

De Charleroy à Aix-la-Chapelle ou au delà, on suit l'itinéraire suivant :

Ligne de l'État. — Charleroy à Namur.
 Ligne concédée. — Namur à Liège.
 Ligne de l'État. — Liège à Herbesthal.
 Ligne concédée. — Frontière à destination.

Nos stations ont donc à décomposer les recettes dans leur comptabilité, tant pour les voyageurs que pour les expéditions de marchandises, en autant de comptes distincts qu'il y a de lignes concédées en relation. Le contrôle doit vérifier et résumer tous ces comptes des stations, en autant de comptes généraux qu'il y a de compagnies, et établir les décomptes en faisant la part des voyageurs et des marchandises venant des lignes concédées en destination des stations de l'État.

On comprendra sans peine l'immense travail auquel cette situation donne lieu, tant pour le contrôle que pour le personnel des stations.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Nous avons exposé dans les développements du dernier Budget des complications d'un autre ordre : la difficulté d'assurer un service régulier de convois par suite des coïncidences qui doivent être assurées, d'une part entre les stations des 42 lignes qui constituent le réseau de l'État, d'autre part avec les 21 stations d'about des 19 lignes concédées.

Nous avons aussi démontré tout le travail qu'occasionnent les échanges de matériel. Nous avons dit qu'il devait être tenu compte du matériel belge passant sur les lignes concédées, et du matériel des compagnies passant sur nos lignes. Ces comptes comprennent les parcours effectués, et le nombre d'heures que chaque waggon a séjourné sur une ligne autre que celle à laquelle il appartient.

Nous ne pousserons pas plus loin l'énumération des difficultés et des complications sans nombre, auxquelles l'exploitation de l'État doit faire face.

Notre but — en entrant dans ces détails — est de démontrer qu'aucune compagnie ne se trouve dans une position aussi exceptionnellement compliquée.

ART. 70. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

L'allocation pour l'exercice 1856 s'élève à fr.	940,000	»
Le crédit demandé pour 1857 est de	875,686	»
Différence en moins. fr.	64,314	»

Cette différence est le résultat des transferts proposés en vue de la réorganisation, et aussi afin de régulariser toutes les imputations des dépenses afférentes au personnel.

Voici le résumé de ces transferts :

1° Il y a à reporter sur l'art. 2 (*administration centrale*) :

A. — Les traitements de quatorze fonctionnaires et employés, attachés actuellement ou à attacher par la suite au service du contrôle à l'administration centrale, soit fr.

	29,900	»
--	--------	---

B. — Les traitements des fonctionnaires préposés au service de surveillance de l'exploitation des chemins de fer concédés.

	25,000	»
--	--------	---

2° A reporter sur l'art. 3 les frais de route d'un contrôleur

	900	»
--	-----	---

3° A reporter sur l'art. 64 les traitements de six fonctionnaires et employés, par suite de changement d'attributions

	14,550	»
--	--------	---

4° A reporter sur l'art. 78 (*services en général*) les traitements des six fonctionnaires et employés préposés à la conservation des timbres et à la fabrication des coupons et timbres-poste, etc., soit

	12,100	»
--	--------	---

5° A reporter sur l'art. 88, spécial aux traitements de disponibilité

	15,464	»
--	--------	---

ENSEMBLE (A REPORTER). . fr.	95,914	»
------------------------------	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 95,914 »

Par contre, il y a à distraire :

1° De l'art. 2 (<i>administration centrale</i>) les traitements de quatorze fonctionnaires et employés qui passent à la direction du service des transports, soit fr.	30,100 »	} 31,600 »
2° De l'art. 3, frais de route	1,500 »	
Reste, différence égale fr.		<u>64,314 »</u>

ART. 71. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Le crédit demandé et le même que celui alloué pour 1856, soit fr. 1,341,000 » moins les transferts ci-après :

1° Le salaire de neuf messagers à reporter sur l'art. 4, pour régularisation d'imputation. . . . fr.	8,860 »
2° Le salaire de deux peseurs et d'un portier à reporter sur l'art. 88, spécial aux traitements de disponibilité, soit.	1,530 »
Ensemble. fr.	<u>10,390 »</u>
Reste, somme égale au crédit demandé fr.	<u>1,330,610 »</u>

ART. 72, 73 et 74. — *Frais d'exploitation. — Camionnage. — Pertes et avaries.*

On demande, pour ces deux premiers chefs de dépense, les mêmes sommes que celles allouées au Budget de 1856, savoir :

<i>Frais d'exploitation</i> fr.	401,600 »
<i>Camionnage</i>	294,000 »

Quant à l'allocation de 80,000 francs pour *pertes et avaries*, elle présente une augmentation de 20,000 sur celle de 1856.On sait qu'il est très-difficile d'assigner une limite exacte aux dépenses relatives au *camionnage* et aux *pertes et avaries*, par la raison que les premières sont proportionnelles au mouvement des expéditions, et que les secondes dépendent de faits dont les conséquences financières varient en raison de la gravité du dommage causé aux personnes ou aux objets confiés au chemin de fer.4^{re} SECTION. — Télégraphes.

Les crédits demandés pour ce service s'élèvent :

A. Pour traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, à fr.	109,000 »
B. Pour salaires des agents payés à la journée, à. . . .	30,000 »
C. Pour l'entretien des lignes et appareils, à	26,000 »
ENSEMBLE (A REPORTER). . fr.	<u>165,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	165,000 »
Il a été alloué au Budget de 1856, pour les mêmes objets de dépense.		125,000 »
Les prévisions de dépense pour 1857 dépassent donc celles de l'exercice antérieur de		42,000 »
somme qui porte sur les différents articles dans la proportion suivante :		
<i>Traitements</i> + . fr.	26,000 »	
<i>Salaires.</i> + . .	10,000 »	
<i>Entretien</i> + . .	6,000 »	
Total égal à la différence ci-dessus. fr.		42,000 »

La majoration du crédit pour traitements est motivée par l'extension du service des correspondances, qui réclame impérieusement une augmentation de personnel, et par l'insuffisance des traitements.

Dans plusieurs bureaux secondaires, la manœuvre des appareils télégraphiques a été confiée, dans l'origine, à l'un des employés de la station préposé à d'autres occupations; or, l'extension des communications privées exige aujourd'hui des agents spéciaux pour la plupart des bureaux.

On estime à 102 le nombre de télégraphistes indispensables en 1857. Il n'y en a actuellement que 76, sans tenir compte des employés de station qui concourent aux transmissions; mais aussi le service se fait difficilement et, par conséquent, n'offre pas toutes les garanties désirables d'exactitude, de régularité et de célérité.

Sur les 76 employés actuels, 17 sont surnuméraires et exercent toutes les attributions d'un télégraphiste sans qu'il leur soit alloué de traitement; — 29 sont payés à raison de 600 et 750 francs par an; — 9 ont 1,000 francs; — 15 ont 1,200 fr., et enfin, 6 ont de 1,500 à 1,800 francs par an.

Si l'on a égard aux connaissances spéciales (langues étrangères) exigées de ce personnel, à la rigoureuse exactitude qui lui est imposée sous peine d'amende, et surtout à l'importance des intérêts confiés à sa discrétion, on reconnaîtra que ces traitements sont loin d'être en rapport avec les obligations inhérentes à la fonction, et peu propres à inspirer cette confiance morale que l'intérêt public, — considéré au point de vue des légitimes exigences de la télégraphie privée, — réclame de la part d'agents auxquels il livre la connaissance de ses intérêts et de ses actes les plus importants.

Cette situation transitoire est la conséquence de la formation récente de ce service. Mais elle impose à l'administration le devoir de l'améliorer, d'après les enseignements de l'expérience, dans les limites des crédits mis à sa disposition. C'est ce qu'elle a fait jusqu'ici, c'est ce qu'elle continuera à faire, si, comme elle n'en doute pas, les augmentations de crédit qu'elle réclame, lui sont accordées.

Elle espère, au moyen du renfort de personnel et des améliorations de positions projetées, mettre le service télégraphique dans des conditions d'exécution irréprochables.

Ainsi que cela a été fait pour les Budgets antérieurs, on croit utile de mettre sous les yeux de la Législature les principaux résultats du service des télégraphes pen-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dant les exercices 1855 et 1856. Les renseignements relatifs à cette dernière année sont basés sur des faits constatés pendant les 9 premiers mois, augmentés d'un tiers pour parfaire l'année.

Voici ces résultats :

<i>Nombre de dépêches privées :</i>				
	1855.	1856.	DIFFÉRENC.	
Communications à l'intérieur .	17,279	32,409	+	15,130
Id. internationales	34,725	46,560	+	11,835
Id. en transit . .	9,429	19,963	+	10,534
TOTAUX. . . .	61,433	98,932	+	37,499
Nombre de dépêches de service . . .	44,149	40,516	—	3,633
Nombre de dépêches reçues et transmises pendant la nuit au bureau de Bruxelles	1,050	16,400	+	15,350
<i>Recette (part belge) :</i>				
Service intérieur fr.	52,212	72,940	+	20,728
Id. international	147,270	173,347	+	26,077
Id. en transit	58,438	97,296	+	38,858
TOTAUX. . . . fr.	257,920	343,583	+	85,663
Produit moyen d'une dépêche . . fr.	4,21	3,47	—	0,74
Nombre de bureaux télégraph. belges.	50	50		»
Nombre de bureaux étrangers en relation	1,050	1,205	+	155
Nombre d'appareils fonctionnant sur les lignes belges	97	110	+	13
Nombre de télégraphistes	75	76	+	1

Sous le rapport de la nature des correspondances, les dépêches sont classées dans la proportion suivante :

Communications des gouvernements	2 1/2 p. %	2 p. %	—	1/2
Nouvelles de bourse	26 p. %	35 p. %	+	9
Transmissions commerciales	42 p. %	40 p. %	—	2
Affaires privées	21 1/2 p. %	15 p. %	—	7 1/2
Correspondance des journaux	8 p. %	8 p. %		»
	100	100		

Ainsi, le nombre des dépêches privées a augmenté de 60 p. %; le service de nuit a pris une importance que l'on peut considérer comme entièrement nouvelle, et cela sans que le personnel ait été renforcé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'extension du service dont les résultats viennent d'être indiqués, est due en grande partie aux modifications apportées dans les tarifs intérieur et internationaux.

Ces modifications sont résumées ci-après :

A. La taxe de la dépêche simple a été réduite à fr. 1 50 c^s pour 15 mots, plus 5 mots pour l'adresse, au lieu de fr. 2 50 c^s que l'on payait pour 25 mots.

La taxe des dépêches comportant plus de 15 mots, outre l'adresse, au lieu d'être doublée comme par le passé, est augmentée de fr. 0 50 c^s par série de 5 mots.

B. La tarification a aussi pour base, — indépendamment de la longueur des dépêches, — la distance à laquelle elles doivent être transmises. Ce second élément de taxe est ce que l'on appelle les zones. La dépêche paye autant de fois la taxe résultant de la 1^{re} base (le nombre de mots) qu'elle a de zones à parcourir. Ainsi, une dépêche de 15 mots qui, pour la 1^{re} zone, paye fr. 1 50 c^s, sera taxée à 6 francs si elle est en destination d'une localité située dans le périmètre de la 4^{me} zone. Ce point expliqué, on saisira toute l'importance des réductions de taxes qui sont la conséquence de l'extension donnée aux zones. Voici dans quelle mesure elles ont été étendues :

La 1 ^{re} , qui était de	75 kilom.,	a été portée à	100 kilom.
2 ^{me}	— 190	—	250 —
3 ^{me}	— 340	—	450 —
4 ^{me}	— 525	—	700 —

et ainsi de suite.

De l'ensemble de ces dispositions, il est résulté :

1° Qu'une dépêche simple de Bruxelles pour Paris, par exemple, qui, sous l'empire de l'ancienne tarification, payait 10 francs, n'est plus taxée actuellement qu'à fr. 4 50 c^s;

2° Que sur le nombre total des dépêches soumises à la nouvelle tarification :

67 p. %,	comportaient	15 mots et moins,	indépendamment de l'adresse.
16 p. %,	—	20	—
Et 17 p. %,	—	21 mots et plus,	—

Ces premiers résultats prouvent à l'évidence que la réduction du nombre de mots n'a pas gêné ni entravé les communications, et que, dans la plupart des cas, la limite de 15 mots satisfait aux exigences de ceux qui emploient ce moyen de correspondance, tout en leur assurant une réduction de prix très-notable, due à la diminution de taxe combinée avec le développement des zones.

Dans ces derniers temps, on a constaté que malgré une augmentation de 34 p. % dans le nombre des dépêches, la recette a diminué de 4 p. %. Ces chiffres disent assez quels avantages le public a retirés de cette nouvelle tarification, qui est appliquée aux communications à l'intérieur et aux relations internationales avec la France, l'Espagne, la Sardaigne et la Suisse, par suite d'arrangements pris avec ces divers États.

Jusqu'ici l'ancienne tarification est en vigueur pour les relations avec les divers

NOTE PRÉLIMINAIRE.

États composant l'Union Austro-Allemande; mais l'administration poursuit des négociations en vue d'arriver, autant que possible, à un tarif commun et uniforme pour tous les États du continent.

3^{me} SECTION — Services en général. (Chemin de fer, postes et télégraphes.)

ART. 78. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Le crédit demandé s'élève à fr.	47,650	»
Il a été alloué pour 1856.	31,550	»
	<hr/>	
Différence en plus. fr.	16,100	»

Cette différence est le résultat des transferts indiqués ci-après :

1° Il y a à reprendre sur l'art. 2, *administration centrale*, les traitements :

A. De trois commis préposés au magasin des imprimés et des fournitures de bureau, service qui pourvoit de ces objets les stations, perceptions, etc. fr. 4,800 »

B. De deux commis-chefs et premier commis préposés au magasin de la masse d'habillement des agents inférieurs du chemin de fer, de la poste et des télégraphes. 5,100 »

2° Il y a à transférer de l'art. 70, pour traitements des fonctionnaires et employés préposés à la conservation du timbre et à la fabrication des coupons ainsi que des timbres-poste. 12,100 »

3° Il y a à distraire de l'art. 84 le traitement de deux commis attachés au magasin de la masse d'habillement, soit 2,700 »

Ensemble. fr. 24,700 »

Dont à déduire :

1° Pour être reporté sur l'art. 2, le traitement de deux vérificateurs qui passent au service du contrôle pour la vérification des inventaires, de la comptabilité des matières, etc., soit fr. 6,000 »

2° Pour être reporté sur l'art. 5 (*frais de route*). 1,800 »

3° Pour être reporté sur l'art. 88, spécial aux traitements de disponibilité fr. 800 »

Ensemble. fr. 8,600 »

Reste, différence égale. fr. 16,100 »

ART. 79. — Salaires des agents payés à la journée.

Il est demandé pour 1857 fr.	40,460	»
Il a été alloué pour 1856	25,800	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS fr.	14,660	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est le résultat d'un transfert de l'art. 4, par suite de régularisation d'imputation. Cette somme représente le salaire des ouvriers préposés au magasin des imprimés et à l'atelier de fabrication des timbres-poste et des coupons.

ART. 80. — *Matériel et fournitures de bureau.*

Le crédit demandé s'élève à 200,000 francs, soit 11,500 francs de moins que la somme allouée au Budget de l'exercice 1856.

Il sera possible de faire face avec cette somme aux prévisions de dépenses de cette nature.

6^{me} SECTION. — Régie.

Les crédits demandés sont les mêmes que pour l'exercice 1856, savoir :

<i>Traitements et indemnités</i>	fr.	36,500	»
<i>Frais de bureau et de loyer</i>		3,500	»
		<hr/>	
Ensemble.	fr.	40,000	»
		<hr/>	

Le service de la régie continuera, comme par le passé, à être assuré au moyen de cette somme.

7^{me} SECTION. — Postes.ART. 84. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

La somme demandée s'élève à fr. 588,833 »
y compris une majoration de crédit de 40,000 francs, et en tenant compte des divers transferts à opérer en exécution de la réorganisation.

Il a été alloué pour 1856.		560,000	»
		<hr/>	
Augmentation.	fr.	28,833	»
		<hr/>	

Cette somme se justifie comme suit :

1° Majoration de crédit demandée	fr.	40,000	»
2° Transfert de l'art. 2 sur le présent crédit, des traitements de treize fonctionnaires et employés attachés actuellement à l'administration centrale, et qui doivent passer à la direction d'exécution du service des postes	fr.	27,400	»
3° Transfert de l'art. 3 (<i>frais de route</i>)		2,700	»
		<hr/>	

ENSEMBLE (A REPORTER). . fr. 70,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 70,100 »

Par contre, il y a à retrancher de ce crédit :

1° Pour être reporté à l'art. 2,	
A. Les traitements de quatre employés détachés au service de l'inspection générale des postes et à celui du contrôle. fr.	4,700 »
B. Les traitements de quatre contrôleurs de comptabilité et d'un commis, payés actuellement sur le crédit des postes, et qui sont ou seront attachés au service du contrôle à l'administration centrale	16,000 »
2° Pour être reportés à l'art. 3, les frais de route des contrôleurs ci-dessus.	3,600 »
3° Pour être reporté sur l'art. 78 (<i>services en général</i>), le traitement de deux commis attachés au magasin de la masse d'habillement	2,700 »
4° Pour être reporté sur l'art. 88, spécial aux traitements de disponibilité fr.	14,267 »
	<hr/>
Ensemble. fr.	41,267 »
	<hr/>
Reste, différence égale. fr.	28,835 »
	<hr/>

L'augmentation de crédit de 40,000 francs est destinée à pourvoir aux besoins suivants :

Pour admettre de douze à quinze commis jugés indispensables, à raison de l'extension du service.

Pour créer de nouveaux bureaux de perception et de distribution, en vue d'améliorer le service.

Pour promotions normales aux agents les plus méritants.

Pour remplir les cadres ensuite de la réorganisation.

Voici ce que portait la note à l'appui du Budget de l'exercice 1856 :

« D'après les cadres arrêtés et proposés par le comité de direction du service des postes, une somme d'environ 80,000 francs est nécessaire pour remplir les positions que comportent ces cadres, et assurer aux employés un traitement en rapport avec l'importance de leur service. Les 40,000 francs demandés sur 1856 sont destinés à pourvoir aux besoins les plus urgents. L'administration se réserve de demander sur l'exercice prochain, le complément de la somme nécessaire pour mettre le personnel dans une position normale. »

Si la Législature alloue ce complément de crédit, il sera possible de mettre les cadres du personnel de la poste en harmonie avec l'importance que ce service a acquise depuis la réforme postale, et d'améliorer sensiblement le service de la distribution des correspondances, journaux, etc., par la création de nouveaux bureaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 85. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Le crédit demandé s'élève, y compris une majoration de 65,000 francs pour faire face à l'extension du service des postes, et en tenant compte des transferts opérés, à la somme de fr. 852,300 »

Il a été alloué pour 1856. fr. 793,000 »

Augmentation. fr. 59,300 »

Il a été distrait de ce crédit, pour être reporté sur l'art. 88, spécial aux traitements de disponibilité, une somme de 5,700 francs qui, réunie à la différence de 59,300, représente la majoration de 65,000 francs indiquée ci-dessus.

Cette somme de 65,000 francs est destinée en grande partie à la création de nouvelles tournées rurales en vue, d'une part, d'alléger le service d'un grand nombre de facteurs dont les tournées sont devenues impraticables, et d'autre part, d'améliorer le service de distribution.

ART. 86 et 87. — *Transport des dépêches — Matériel.*

Les crédits demandés pour ces deux objets de dépense sont les mêmes que ceux alloués pour l'exercice 1856.

Aucun besoin nouveau ne s'étant révélé, on espère assurer le service au moyen de ces ressources.

CHAPITRE V.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Ce chapitre est nouveau. La proposition d'une allocation spéciale pour les traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité *par mesure générale*, est le résultat d'un engagement pris par le Ministre des Travaux publics, au sein de la Chambre des Représentants, en séance du 29 avril 1856. La somme de fr. 64,575 57 c^s, proposée à ce chapitre, représente le montant des traitements d'attente dont jouissent actuellement ceux des fonctionnaires et employés mis en disponibilité par mesure générale, qui doivent encore être maintenus dans cette position jusqu'à disposition ultérieure. Elle représente, en moyenne, un traitement individuel de 1,025 francs.

CHAPITRES VI, VII et VIII.

PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Les allocations de 7,000, 7,000 et 18,000 francs, proposées respectivement à chacun de ces chapitres, sont les mêmes que celles qui ont été votées pour l'exercice 1856. — Un tableau, publié à la suite du Budget, conformément à l'art. 4 de la loi du 17 février 1849, indique les fonctionnaires et employés admis à la pension depuis le 1^{er} janvier 1856, date à laquelle s'est arrêtée la dernière publication de ce genre, jusqu'au 31 octobre de la présente année.

TABLEAU

*indiquant les différences que présente le projet de Budget de 1857, comparé
au Budget voté pour l'exercice 1856.*



Articles.	SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXER		
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaire. et temporaires.	TOTAL.	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaire. et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.						
	ADMINISTRATION CENTRALE.						
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	548,600	»	548,600	521,700	»	
3	Frais de route et de séjour	55,100	»	55,100	55,200	»	
4	Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc. . . .	26,400	»	26,400	29,085	»	
	TOTAUX . . . fr.	608,100	»	608,100	585,985	»	
	CHAPITRE II.						
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.						
	SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.						
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes . . .	5,041,286	65	5,041,286	2,675,509	65	
	SECTION 2. — Bâtimens civils.						
9	Entretien et réparation des palais, etc.	90,000	»	100,000	100,000	»	
10	Travaux à exécuter pour la distribution d'eau	»	10,000	10,000	»	80,000	
11	— à l'entrepôt d'Anvers	»	»	»	»	9,000	
	SECTION 3. — Canaux, rivières, etc.						
12	Canal de Gand au Sas-de-Gand	27,095	»	35,695	25,095	»	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	26,961	»	165,511	26,961	»	
15	Sambre canalisée	104,000	»	107,000	114,000	»	
16	Canal de Charleroy à Bruxelles.	85,000	»	99,000	77,500	»	
17	Escaut	29,218	»	51,068	52,150	»	
18	Lys	19,500	»	78,660	19,200	»	
19	Meuse dans les provinces de Liège et de Namur . . .	25,100	»	245,100	27,200	»	
20	Meuse dans la province de Limbourg.	52,000	»	102,000	28,784	24	
21	Dendre	12,446	56	119,246	12,600	»	
22	Rupel	16,500	»	116,500	17,000	»	
25	Dyle et Demer	25,500	»	95,500	25,500	»	
25	Canal de Gand à Ostende	25,505	»	48,005	26,555	»	
26	— Mons à Condé	9,985	»	27,985	15,000	»	
27	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	42,165	»	95,600	45,112	»	
28	— d'embranchement vers Turnhout	7,900	»	12,800	8,025	»	
	A REPORTER fr.	5,614,160	21	4,522,755	21	5,267,569	89
						917,065	76

CICE 1857.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1857.				TOTAL		Observations.
	CHARGES ORDINAIRES.		CHARGES EXTRAORDINAIRES.		DES DIFFÉRENCES AU BUDGET de 1857.		
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
TOTAL.							
521,700 »	»	26,000 »	»	»	»	a) 26,900 »	a) Transfert.
35,200 »	2,100 »	»	»	»	b) 2,100 »	»	b) Transfert.
29,085 »	2,685 »	»	»	»	2,685 »	»	
585,985 »	4,785 »	26,000 »	»	»	4,785 »	26,900 »	
DIMINUTION. fr.					22,115 »		

2,675,509 05	»	567,977 »	»	»	»	567,977 »	
110,000 »	10,000 »	»	»	»	10,000 »	»	
80,000 »	»	»	70,000 »	»	70,000 »	»	
9,000 »	»	»	9,000 »	»	9,000 »	»	
28,705 »	»	2,000 »	»	4,900 »	»	6,900 »	
152,561 »	»	»	»	10,050 »	»	10,950 »	
119,000 »	10,000 »	»	2,000 »	»	12,000 »	»	
115,500 »	»	5,700 »	20,200 »	»	14,500 »	»	
56,204 »	2,952 »	»	22,204 »	»	25,156 »	»	
56,000 »	»	500 »	»	22,560 »	»	22,660 »	
247,200 »	4,100 »	»	»	»	4,100 »	»	
151,800 »	»	5,215 76	55,015 76	»	29,800 »	»	
168,475 »	155 44	»	49,075 »	»	49,228 44	»	
48,000 »	500 »	»	»	69,000 »	»	68,500 »	
45,500 »	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	
41,855 »	850 »	»	»	7,000 »	»	6,170 »	
56,000 »	5,015 »	»	5,000 »	»	8,015 »	»	
58,512 »	947 »	»	»	56,255 »	»	55,288 »	
12,254 »	125 »	»	»	691 »	»	566 »	
4,185,525 65	52,602 44	579,192 76	210,494 76	201,156 »	231,770 44	569,011 »	

Articles.	SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXER		
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaire. et temporaires.	TOTAL.	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaire. et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,614,160 21	908,595 "	4,522,755 21	3,267,569 89	917,953 76	
29	Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"	"	14,875 "	
30	Petite-Nèthe canalisée	11,500 "	14,000 "	25,500 "	11,000 "	54,000 "	
31	Moervaert	1,695 "	10,000 "	11,695 "	1,695 "	5,810 "	
32	Canal de dérivation de la Lys	4,649 "	2,500 "	7,149 "	4,649 "	5,500 "	
33	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	9,000 "	"	9,000 "	7,000 "	"	
34	— latéral à la Meuse.	50,086 16	7,511 "	58,297 16	59,455 90	5,500 "	
35	Grande-Nèthe	5,000 "	"	5,000 "	9,000 "	1,000 "	
36	Yser	1,500 "	16,500 "	17,000 "	5,190 "	10,976 66	
37	Canal de Plasschendaele	2,500 "	18,000 "	20,500 "	2,500 "	12,400 "	
	SECTION 4. — Ports et côtes.						
41	Port d'Ostende	50,545 "	249,500 "	500,045 "	48,545 "	222,000 "	
43	— de Nieuport	24,000 "	"	24,000 "	25,120 "	99,500 "	
44	— de Blankenberghe	100,000 "	27,200 "	127,200 "	112,700 "	27,200 "	
45	Phares et fanaux	1,200 "	1,000 "	2,200 "	1,000 "	500 "	
	SECTION 5. — Personnel.						
46	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts chaussées.	575,876 66	27,755 52	605,609 98	590,145 52	6,800 "	
47	Traitements et indemnités des chefs de bureau, etc.	598,592 19	5,460 25	404,052 44	425,017 86	"	
	TOTAUX. fr.	4,849,004 22	1,287,599 57	6,136,605 79	4,545,465 97	1,559,815 42	
	CHAPITRE III.						
	MINES.						
54	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.	145,466 66	6,566 67	150,055 55	146,000 "	"	
	CHAPITRE IV.						
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.						
	SECTION 1 ^{re} . — Voies et travaux.						
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	189,260 "	"	189,260 "	200,845 "	"	
61	Salaires des agents payés à la journée	1,475,500 "	"	1,475,500 "	1,600,050 "	"	
	SECTION 2. — Traction et arsenal.						
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	155,860 "	"	155,860 "	165,860 "	"	
67	Combustible et autres objets de consommation	2,809,400 "	"	2,809,400 "	2,562,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	4,605,820 "	"	4,605,820 "	4,358,255 "	"	

EXERCICE 1857.	DIFFERENCES AU BUDGET DE 1857				TOTAL		Observations
	CHARGES ORDINAIRES.		CHARGES EXTRAORDINAIRES		DES DIFFERENCES AU BUDGET de 1857		
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	
4,185,525 65	52,602 44	379,192 76	210,494 76	201,136 "	251,779 44	589,011 "	
14,875 "	"	"	14,875 "	"	14,875 "	"	
45,000 "	"	500 "	20,000 "	"	19,500 "	"	
7,505 "	"	"	"	4,190 "	"	4,190 "	
8,149 "	"	"	1,000 "	"	1,000 "	"	
7,000 "	"	2,000 "	"	"	"	2,000 "	
42,955 90	"	11,570 26	"	5,811 "	"	15,561 26	
10,000 "	6,000 "	"	1,000 "	"	7,000 "	"	
14,166 66	1,890 "	"	"	5,525 54	"	5,455 54	
14,900 "	"	"	"	5,600 "	"	5,600 "	
270,545 "	"	2,000 "	"	27,500 "	"	29,500 "	
122,420 "	"	880 "	99,500 "	"	98,420 "	"	
159,900 "	12,700 "	"	"	"	12,700 "	"	
1,500 "	"	200 "	"	500 "	"	700 "	
596,945 52	14,266 66	"	"	20,955 52	"	a) 6,666 66	a) Transfert
425,917 86	25,525 67	"	"	5,460 25	25,525 67	b) 5,460 25	b) Partie de transfert
5,905,281 59	92,784 77	596,323 02	546,669 76	274,455 91	410,600 11	641,922 51	
DIMINUTION fr					231,522 40		
146,000 "	2,555 54	"	"	6,566 67	"	c) 4,055 55	c) Transfert
200,843 "	11,585 "	"	"	"	11,585 "	"	d) Transfert
1,609,950 "	155,750 "	"	"	"	155,750 "	"	e) Deduction faite d'un transfert de 5,956 francs
165,860 "	52,000 "	"	"	"	52,000 "	"	f) Transfert
2,582,500 "	"	446,900 "	"	"	"	446,900 "	
4,558,255 "	179,555 "	446,900 "	"	"	179,555 "	446,900 "	

Articles.	SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXER		
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaire. et temporaires.	TOTAL.	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaire. et temporaires.	
		REPORT. fr.	4,605,820	»	4,605,820	4,558,255	»
	SECTION 5. — Transports.						
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	940,000	»	940,000	875,686	»	
71	Salaires des agents payés à la journée	1,541,000	»	1,541,000	1,550,010	»	
74	Pertes et avaries	60,000	»	60,000	80,000	»	
	SECTION 4. — Télégraphes.						
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	85,000	»	85,000	109,000	»	
76	Salaires des agents payés à la journée	20,000	»	20,000	30,000	»	
77	Entretien des lignes et des appareils.	20,000	»	20,000	26,000	»	
	SECTION 5. — Services en général.						
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	51,550	»	51,550	47,650	»	
79	Salaires des agents payés à la journée	25,800	»	25,800	40,460	»	
80	Papiers, impressions, publications, mobilier, etc.	180,000	31,500	211,500	200,000	»	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers.	10,000	»	10,000	20,000	»	
	SECTION 7. — Postes.						
84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	560,000	»	560,000	588,855	»	
85	Traitements et indemnités des facteurs, etc.	795,000	»	795,000	852,500	»	
	TOTAUX. fr.	8,670,170	51,500	8,701,670	8,558,792	»	
	CHAPITRE V (NOUVEAU).						
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.						
88	Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité	»	»	»	»	64,575 57	
	RÉCAPITULATION.						
	Administration centrale	608,100	»	608,100	585,985	»	
	Ponts et chaussées.	4,849,004 22	1,287,599 57	6,136,603 79	4,545,465 97	1,359,815 42	
	Mines.	143,466 66	6,566 67	150,033 55	146,000	»	
	Chemins de fer, etc.	8,670,170	51,500	8,701,670	8,558,792	»	
	Traitements de disponibilité	»	»	»	»	64,575 57	
	TOTAUX. fr.	14,270,740 88	1,325,666 24	15,596,407 12	13,816,242 97	1,424,390 99	

CICE 1857.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1857.				TOTAL		Observations.
	CHARGES ORDINAIRES.		CHARGES EXTRAORDINAIRES.		DES DIFFÉRENCES AU BUDGET de 1857.		
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentations.	Diminutions.	
4,538,235	179,333	446,900	"	"	179,535	446,900	"
875,686	"	64,314	"	"	"	64,314	a) Transfert.
1,550,610	"	10,590	"	"	"	10,590	b) Id.
80,000	20,000	"	"	"	20,000	"	"
100,000	26,000	"	"	"	26,000	"	"
50,000	10,000	"	"	"	10,000	"	"
26,000	6,000	"	"	"	6,000	"	"
47,650	16,100	"	"	"	c) 16,100	"	c) Transfert.
40,460	14,660	"	"	"	d) 14,660	"	d) Id.
200,000	90,000	"	"	51,500	"	11,500	"
20,000	10,000	"	"	"	10,000	"	"
588,855	28,855	"	"	"	e) 28,855	"	e) Déduction faite d'un transfert de 11,167 francs.
852,500	59,500	"	"	"	f) 59,500	"	f) Déduction faite d'un transfert de 5,700 francs.
8,538,792	590,226	521,604	"	51,500	370,226	555,104	"
DIMINUTION. fr.					162,878		"
64,575 57	"	"	64,575 57	"	g) 64,575 57	"	g) Transfert.
585,985	4,785	26,900	"	"	"	22,115	"
5,905,281 50	92,784 77	596,525 02	546,660 76	274,455 91	"	251,522 40	"
146,000	2,555 54	"	"	6,566 67	"	4,035 55	"
8,538,792	590,226	521,604	"	51,500	"	162,878	"
64,575 57	"	"	64,575 57	"	64,575 57	"	"
15,240,655 96	400,529 11	944,827 02	411,245 55	312,520 58	64,575 57	420,548 75	"
DIMINUTION. fr.					555,775 16		"

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour
l'exercice 1857, à la somme de *vingt-quatre millions trois
cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-trois francs
quatre-vingt-seize centimes* (fr. 24,588,685 96 c^s), conformé-
ment au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 novembre 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. DUMON.

*Le Ministre des Finances,*MERCIER.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	686,985 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	521,700 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	55,200 »	»	
4	Salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.	29,085 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	50,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000 »	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	2,075,509 65	»	
8	Plantations de routes	41,000 »	»	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	100,000 »	10,000 »	
10	Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtimens civils situés à Bruxelles	»	80,000 »	
11	Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter à l'entrepôt général de commerce d'Anvers	»	9,000 »	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des chemins de fer en construction.				
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>				
12	Entretien et travaux d'amélioration.	25,095 »	5,700 »	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
13	Entretien et travaux d'amélioration.	26,961 »	125,400 »	
<i>Canal de Pommereul à Antoing.</i>				
14	Entretien et travaux d'amélioration.	81,800 »	»	
<i>Sambre canalisée.</i>				
15	Entretien et travaux d'amélioration.	114,000 »	5,000 »	
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>				
16	Entretien et travaux d'amélioration.	77,500 »	50,200 »	
A REPORTER. . . . fr.		3,826,450 65	260,500 »	686,985 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,820,450 65	269,500 »	686,985 »
	<i>Escaut.</i>			
17	Entretien et travaux d'amélioration	52,150 »	24,054 »	
	<i>Lys.</i>			
18	Entretien et travaux d'amélioration	19,200 »	56,800 »	
	<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
10	Entretien et travaux d'amélioration	27,200 »	220,000 »	
	<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>			
20	Entretien et travaux d'amélioration	28,784 24	105,015 76	
	<i>Dendre.</i>			
21	Entretien et travaux d'amélioration	12,600 »	135,875 »	
	<i>Rupel.</i>			
22	Entretien et travaux d'amélioration	17,000 »	51,000 »	
	<i>Dyle et Demer.</i>			
25	Entretien et travaux d'amélioration	25,500 »	20,000 »	
	<i>Senne.</i>			
24	Entretien et travaux d'amélioration	2,250 »	6,000 »	
	<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
25	Entretien et travaux d'amélioration	26,555 »	15,500 »	
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
26	Entretien et travaux d'amélioration	13,000 »	25,000 »	
	<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>			
27	Entretien et travaux d'amélioration	45,112 »	15,200 »	
	<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
28	Entretien et travaux d'amélioration	8,025 »	4,200 »	
	<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>			
29	Travaux d'amélioration	»	14,875 »	
	<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>			
50	Entretien et travaux d'amélioration	11,000 »	54,000 »	
	<i>Moervaert.</i>			
31	Entretien et travaux d'amélioration	1,605 »	5,810 »	
	A REPORTER. fr.	4,092,299 89	978,638 76	686,985 »

POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,002,299 89	978,638 76	686,985 .
	<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
53	Entretien et travaux d'amélioration	4,649 .	3,500 .	
	<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>			
25	Entretien et travaux d'amélioration	7,000 .	»	
	<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
51	Entretien et travaux d'amélioration	39,455 90	3,500 .	
	<i>Grande-Nèthe.</i>			
35	Travaux d'entretien	9,000 .	1,000 .	
	<i>Yser.</i>			
56	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	5,190 .	10,976 66	
	<i>Canal de Plasschendaele.</i>			
57	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	2,500 .	12,400 .	
	<i>Plantations.</i>			
58	Plantations nouvelles, entretien des plantations existantes	25,000 .	»	
	<i>Frais d'études.</i>			
59	Frais d'études pour le service des canaux, des rivières et des chemins de fer en construction	7,000 .	»	6,107,551 59
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
40	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	27,000 .	»	
	SECTION 4. -- Ports et côtes.			
41	Port d'Ostende. -- Entretien et travaux d'amélioration.	48,543 .	109,500 .	
42	— Construction d'un phare de 1 ^{re} ordre (1 ^{re} moitié de la dépense)	»	112,500 .	
45	Port de Nieuport. -- Entretien et travaux d'amélioration.	25,120 .	99,500 .	
44	Côte de Blankenberghe. — —	112,700 .	27,200 .	
45	Phares et fanaux. — —	1,000 .	500 .	
	SECTION 5. -- Personnel des ponts et chaussées.			
46	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement	500,143 52	6,800 .	
47	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées	425,017 86	»	
48	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 .	»	
	A REPORTER. fr.	5,428,500 97	1,568,815 42	6,794,516 39

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,428,500 97	1,565,815 42	6,794,316 39
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
49	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	41,700 »	»	
50	— — — — — Frais de route	600 »	»	
51	— — — — — Matériel	2,000 »	»	
52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 »	»	
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 »	»	
54	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines . . .	140,000 »	»	
55	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; mis- sions des élèves de l'école des mines	6,000 »	»	255,500 »
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
56	Frais de route et de séjour.	600 »	»	
57	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 »	»	
	<i>Commission des Annales des travaux publics.</i>			
58	Frais de route et de séjour.	1,100 »	»	
59	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	5,900 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICES D'EXÉCUTION.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	200,845 »	»	
61	Salaires des agents payés à la journée	1,609,050 »	»	
62	Matériel (billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles)	1,095,500 »	600,000 »	
65	Travaux et fournitures	585,000 »	»	
	SECTION 2. — Traction et arsenal.			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	165,860 »	»	
	A REPORTER. fr.	9,558,055 97	1,965,815 42	7,040,616 59

POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	0,558,055 97	1,965,815 42	7,049,616 59
65	Salaires des agents payés à la journée	1,927,700 "	"	
66	Primes d'économie et de régularité	82,000 "	"	
67	Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois.	2,562,500 "	"	
68	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	2,402,500 "	450,400 "	
69	Redevances aux compagnies	275,000 "	"	
	SECTION 3. — Transports.			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	875,686 "	"	
71	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres.	1,550,610 "	"	
72	Frais d'exploitation	401,600 "	"	
73	Camionnage	294,000 "	"	
74	Pertes et avaries	80,000 "	"	
	SECTION 4. — Télégraphes.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	109,000 "	"	
76	Salaires des agents payés à la journée	50,000 "	"	
77	Entretien	26,000 "	"	17,242,402 "
	SECTION 5. — Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes).			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	47,650 "	"	
79	Salaires des agents payés à la journée	40,460 "	"	
80	Matériel et fournitures de bureau	200,000 "	"	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration.	20,000 "	"	
	SECTION 6. — Régie.			
82	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	56,500 "	"	
83	Frais de bureau et de loyer	5,500 "	"	
	SECTION 7. — Postes.			
84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	588,855 "	"	
85	— — — des facteurs et autres agents subalternes.	352,500 "	"	
86	Transport des dépêches	565,000 "	"	
87	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	187,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	21,875,892 97	2,416,215 42	24,292,108 59

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	21,875,892 97	2,416,215 42	24,292,108 39
	CHAPITRE V.			
88	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale	•	64,575 57	64,575 57
	CHAPITRE VI.			
89	Pensions	7,000 •	•	7,000 •
	CHAPITRE VII.			
90	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	7,000 •	•	7,000 •
	CHAPITRE VIII.			
91	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 •	•	18,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	21,907,892 97	2,480,790 99	24,588,685 96

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 novembre 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. DUMON.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.



(65)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Pour l'exercice 1857.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	•	Traitement du Ministre:	
2	a.	} Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	
	b.		Secrétariat général et cabinet du Ministre. . . fr. 84,200 »
	c.		Ponts et chaussées et mines 103,200 »
	d.		Chemins de fer, postes et télégraphes 508,700 »
		Surveillance des chemins de fer concédés 25,600 »	
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	
4	•	Salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.	
5	•	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	
6	•	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
PREMIÈRE SECTION.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
7	a.	} Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1857.	
	b.		Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement.
	c.		Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments et de cartes.
	d.		Travaux d'amélioration et construction de routes
<i>Plantations sur les routes.</i>			
8	•	Plantations nouvelles	
TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.			
DEUXIÈME SECTION.			
BATIMENTS CIVILS.			
9	•	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État	
10	•	Travaux à effectuer pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles.	
11	•	Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter à l'entrepôt général de commerce d'Anvers	
TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.			

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	<p>a) Cette diminution est le résultat des trans- ferts suivants :</p> <p>A l'art. 60 (voies et travaux). fr. 16,850 — 64 (traction et arsenal). 18,250 — 78 (services en général). 3,900 — 84 (postes). 6,700 — 86 (traitements de dispo- nibilité). 6,000 <u>51,700</u></p> <p>dont il faut déduire un transfert opéré de l'art. 70 (transports). 24,800</p> <p>DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 26,900</p> <p>b) Cette augmentation provient des transferts suivants :</p> <p>De l'art. 78 (services en géné- ral). fr. 1,800 — 84 (Postes). 900 <u>2,700</u></p> <p>dont il faut retrancher un transfert opéré à l'art. 70 (transports). 600</p> <p>DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 2,100</p> <p>c) Il est transféré :</p> <p>De l'art. 61 (voies et travaux) . 3,800 — 71 (transports) 8,860 — 85 (traitement des fac- teurs). 2,000 <u>14,660</u></p> <p>Par contre, cette augmentation est compensée par un transfert d'égale somme (14,660 francs) opéré à l'art. 79 (services en général).</p> <p>Le crédit proposé étant de . . fr. 29,085 il présente sur celui de 1856, voté à . 26,400</p> <p>UNE AUGMENTATION DE . . fr. 2,685</p>
521,700	"	521,700	548,600	"	a) 26,900	
35,200	"	35,200	55,100	b) 2,100	"	
20,085	"	20,085	26,400	c) 2,685	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
50,000	"	50,000	30,000	"	"	
686,985	"	686,985	709,100	4,785	26,000	
DIMINUTION. fr.				22,115	"	
1,565,509 65	"	1,565,509 65	1,551,286 65	52,025	"	
200,000	"	200,000	200,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
900,000	"	900,000	1,500,000	"	400,000	
41,000	"	41,000	41,000	"	"	
2,714,509 65	"	2,714,509 65	3,082,286 65	52,025	400,000	
100,000	10,000	110,000	100,000	10,000	"	
"	80,000	80,000	10,000	70,000	"	
"	9,000	9,000	"	9,000	"	
100,000	99,000	199,000	110,000	89,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>		
12	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale
	c.	Restauration des bords et talus
	d.	Établissement de garde-corps aux abords du pont de Zelzaete et du pont de Terdonck
	e.	Renouvellement du revêtement en charpente sur la rive droite, en amont du pont de Meulestede.
<i>Canal de Maastricht à Bois-le-Duc.</i>		
15	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration, dévasement.
	b.	Élargissement et exhaussement de quelques ponts tournants.
	c.	Exhaussement et consolidation des contre-digues dans les grands remblais
	d.	Remplacement du pont-levis de Neerhaeren par un pont tournant.
	e.	Établissement d'une gare pour le service de la douane à Smeermaes
	f.	Construction d'une maison de garde-digue ou d'aide-éclusier
	g.	Agrandissement du bassin de Bréc
	h.	Élargissement des batardeaux de la prise d'eau de Hoelt
	i.	Prolongement des perrés d'aval des batardeaux d'amont de cette prise d'eau
<i>Canal de Pommereul à Antoing.</i>		
14	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— — — — — extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machine à vapeur, et frais résultant de la navigation de nuit.
<i>Sambre canalisée.</i>		
15	o.	Travaux d'entretien, d'amélioration et de dragage.
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>		
16	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration; alimentation par machine à vapeur
	b.	Acquisition de deux barques brise-glaces
	c.	Renouvellement du pont de l'écluse n° 14.
	d.	Construction d'une prise d'eau à la rivière de Viesville, en amont de l'écluse n° 9.
	e.	Construction, au droit de l'écluse n° 11, d'un aqueduc destiné à verser dans le 10 ^e bief les eaux du grand bassin de Luttre
	f.	Construction de pompes et de lieux d'aisance aux maisons éclusières
	g.	Renouvellement de portes d'écluses
	h.	Construction d'une passerelle sur la tête amont du pont mobile de Senefle
A REPORTER. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,095 »	»					
10,000 »	»					
8,000 »	»	28,795 »	35,695 »	»	6,900 »	
»	2,000 »					
»	1,700 »					
26,961 »	»					
»	55,000 »					
»	15,000 »					
»	30,000 »					
»	5,000 »	152,361 »	165,311 »	»	10,950 »	
»	4,000 »					
»	1,400 »					
»	11,000 »					
»	4,000 »					
19,800 »	»	81,800 »	81,800 »	»	»	
62,000 »	»					
114,000 »	5,000 »	119,000 »	107,000 »	12,000 »	»	
77,500 »	»					
»	5,200 »					
»	800 »					
»	17,000 »					
»	2,500 »	113,500 »	99,000 »	14,500 »	»	
»	2,000 »					
»	5,700 »					
»	3,000 »					
525,156 »	170,500 »	495,456 »	486,806 »	26,500 »	17,850 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Escaut.</i>
17	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Dévasement pour l'entretien ordinaire dans la Flandre orientale
	c.	Renouvellement des appareils destinés à la manœuvre des poutrelles au barrage d'Audenarde, et établissement de 21 pieux d'amarrage
	d.	Entretien ordinaire de la digue établie à la Tête-de-Flandre.
	e.	Remblai, en moellons de Tournay ou en béton, des affouillements qui se sont formés en aval du barrage d'Audenarde.
	f.	Construction de deux ponts de halage sur des affluents de la rivière, à Kerckhove et à Welken
	g.	Acquisition et démolition de bâtiments existants contre le pont éclusé des Chaudronniers à Gand. — Part de l'État.
		<i>Lys.</i>
18	a.	Entretien ordinaire
	b.	— extraordinaire dans la Flandre occidentale
	c.	— et réparation des ponts établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la Belgique et la France. (Part incombant à la Belgique.)
	d.	Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre occidentale
	e.	Renouvellement des parties inférieures de la plate-forme du pont des Dominicains, à Gand.
	f.	Construction de perrés aux abords du pont dit : <i>Hoogebrugge</i>
		<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
19	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— d'amélioration et de restauration
	c.	Dépenses à résulter de la reprise, opérée ou à opérer par l'État, de la manœuvre des écluses, des barrages à fermettes mobiles et des ponts établis sur la Meuse canalisée
		<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>
20	a.	Entretien du chemin de halage de la rive gauche, et travaux de défense.
	b.	Travaux d'amélioration au pied des hermes existantes, au moyen de moellons de fort échantillon
	c.	Réparations extraordinaires à effectuer à la rive gauche et travaux pour améliorer le halage
	d.	Somme à valoir pour travaux imprévus
	e.	Travaux d'amélioration à exécuter en commun avec les Pays-Bas
		<i>Dendre.</i>
21	a.	Entretien ordinaire
	b.	Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale
	c.	Construction d'un pont de halage sur un affluent de la Dendre à Santbergen
	d.	Établissement de pieux d'amarrage le long de la haute Dendre.
	e.	Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux
		<i>Rupel.</i>
22	a.	Entretien ordinaire
	b.	Travaux d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
325,156 »	170,500 »	495,456 »	486,806 »	26,500 »	17,850 »	
25,550 »	»					
6,400 »	»					
»	2,650 »					
200 »	»	56,204 »	51,068 »	25,156 »	»	
»	900 »					
»	504 »					
»	20,000 »					
18,700 »	»					
»	12,000 »					
500 »	»	56,000 »	78,660 »	»	22,660 »	
»	15,000 »					
»	3,800 »					
»	6,000 »					
25,100 »	»					
»	220,000 »	247,200 »	245,100 »	4,100 »	»	
4,100 »	»					
28,784 24	»					
»	53,970 44					
»	8,545 52	131,800 »	102,000 »	29,800 »	»	
»	500 »					
»	40,000 »					
12,600 »	»					
»	4,500 »					
»	775 »	168,475 »	119,246 56	49,228 44	»	
»	600 »					
»	150,000 »					
17,000 »	»					
»	31,000 »	48,000 »	116,500 »	»	68,500 »	
402,090 24	741,044 76	1,295,135 »	1,177,580 56	154,764 44	109,010 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Dyle et Demer.</i>
25	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— d'entretien extraordinaire et d'amélioration
		<i>Senne.</i>
24	a.	Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État
	b.	Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde
	c.	Consolidation des berges de la dérivation, à Vilvorde
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
25	a.	Entretien ordinaire et travaux d'amélioration
	b.	— de la partie de canal approfondie et rectifiée, entre la porte de Damme et la grille de fer, à Bruges
	c.	Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende
	d.	Réparations aux quais dans la traverse de Bruges. — Part incombant à l'État
	e.	Dévasement entre le pont de la Barque et celui de Mariakerke
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
26	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— — extraordinaire et d'amélioration. — Éclairage du pont-levis de S-Ghislain et des écluses pour la navigation de nuit
	c.	Construction de murs de quai
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
27	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration des 1 ^{re} et 2 ^e sections
	b.	Construction de 12 puits aux maisons des pontonniers et gardes-digues de la 2 ^e section.
	c.	Travaux de restauration, de consolidation et de renouvellement partiel aux ouvrages d'art et aux maisons pontonniers et éclusières de la 2 ^e section ; pavage vicieux avec sable neuf
	d.	Continuation du rechargement des digues de la 2 ^e section avec du gravier et de la terre végétale
	e.	Renouvellement de la berme en fascinage du bassin de Neerpelt, ainsi que des plates-formes de deux ponts tournants.
	f.	Acquisition d'une barque pour le service de l'administration (3 ^e section).
	g.	Échelles d'étiage, cordes, gaffes, crochets, cries, leviers, échelles ordinaires pour le service de l'écluse maritime.
	h.	Acquisition de poutrelles pour le service de l'écluse n° 6
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
28	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	— — extraordinaire et d'amélioration
	c.	Continuation du rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
462,090 24	741,044 76	1,203,135 »	1,177,580 56	154,764 44	109,010 »	
25,500 »	»	43,500 »	93,500 »	»	50,000 »	
»	20,000 »					
2,000 »	»	8,250 »	8,250 »	»	»	
250 »	»					
»	6,000 »					
22,533 »	»	41,855 »	48,005 »	»	6,170 »	
4,000 »	»					
»	9,000 »					
»	2,000 »					
»	4,500 »					
15,000 »	»	56,000 »	27,085 »	8,015 »	»	
»	18,000 »					
»	5,000 »					
45,112 »	»	58,312 »	95,600 »	»	55,288 »	
»	1,500 »					
»	2,700 »					
»	5,200 »					
»	2,700 »					
»	1,000 »					
»	2,500 »					
»	1,600 »					
8,025 »	»	12,254 »	12,800 »	»	566 »	
»	1,700 »					
»	2,500 »					
578,310 24	824,953 76	1,403,264 »	1,461,518 56	142,779 44	201,034 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
29	a.	Acquisition de deux jeux de poutrelles, et construction de deux hangars pour les abriter
	b.	Construction d'une maison de garde-digues, avec puits et lieux d'aisance
	c.	— de puits et de lieux d'aisances aux deux maisons déjà établies.
		<i>Petite Nêthe canalisée.</i>
50	a.	Travaux d'entretien
	b.	Reconstruction d'un pont tournant en bois à Grobbendonck
	c.	Amélioration du lit des ruisseaux le Kattenbeek, le Nylenbeek et le Krekelbeek
	d.	Renouvellement d'une paire de portes d'écluse
	e.	Construction d'une digue marche-pied
		<i>Moervuert.</i>
31	a.	Entretien ordinaire
	b.	Enlèvement d'atterrissements
	c.	Renforcement des ponts de Wachtebeke et de Kalve, au moyen de montants et tirants en fer
	d.	Pavage aux abords de l'écluse de Dacknam; établissement de chasse-roues et de 12 picus d'amarrage
	e.	Acquisition de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de Dacknam, des ponts de Wachtebeke et de Caudenborn.
		<i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord (section de Deynze au canal de Bruges).</i>
32	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Enlèvement d'atterrissements en aval du barrage de Nevele
	c.	Exhaussement des chemins de halage en amont du pont de Deynze
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
33	»	Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration
		<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>
54	a.	Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas
	b.	— d'amélioration, et ouvrages imprévus
	c.	Construction de la maison de l'aide-éclusier de l'écluse de garde
		<i>Grande-Nêthe.</i>
35	a.	Travaux d'entretien
	b.	Éventualités; restauration des digues par suite de rupture ou de débâcle.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation	Diminution.	
578,310 24	821,953 70	1,405,264 »	1,461,518 50	142,770 44	201,054 »	
»	7,000 »					
»	6,475 »	14,875 »	»	14,875 »	»	
»	1,400 »					
11,000 »	»					
»	20,000 »					
»	8,000 »	45,000 »	25,500 »	19,500 »	»	
»	2,000 »					
»	4,000 »					
1,695 »	»					
»	1,500 »					
»	1,000 »	7,505 »	11,695 »	»	4,190 »	
»	1,200 »					
»	2,110 »					
4,649 »	»					
»	2,000 »	8,149 »	7,140 »	1,000 »	»	
»	1,500 »					
7,000 »	»	7,000 »	9,000 »	»	2,000 »	
52,455 90	»					
7,000 »	»	42,955 90	58,297 16	»	15,561 26	
»	5,500 »					
9,000 »	»					
»	1,000 »	10,000 »	5,000 »	7,000 »	»	
651,000 14	887,658 76	1,538,728 90	1,576,159 72	185,154 44	222,585 26	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Yser.</i>
36	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	— — — — — extraordinaire
	c.	Exhaussement et renforcement d'une partie de la digue du Furnes-Ambacht. — Part de l'État.
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, à la frontière de France vers Dunkerque.</i>
57	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— — — — — d'amélioration, consistant en renouvellement d'estacades, ponts, portes d'écluses, revêtements en briques et en fascinages, dévasements, etc.
	c.	Renouvellement d'une paire de portes de flot à l'écluse de Plasschendaele
		<i>Plantations.</i>
58	v.	Plantations nouvelles et entretien des plantations existantes le long des voies navigables
		<i>Frais d'études pour le service des canaux et rivières et des chemins de fer en construction.</i>
39	o.	Frais d'étude et de levée de plans, achat et réparation d'instruments.
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
40	o.	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances; des embarcadères sur l'Escaut et le Rupel.
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS ET CÔTES.
		<i>Port d'Ostende.</i>
41	a.	Travaux d'entretien de l'avant-port
	b.	— — — — — de l'arrière-port
	c.	— — — — — de l'écluse des bassins de commerce (moitié à charge de l'État).
	d.	Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans
	e.	Reconstruction, sur une longueur de 150 mètres environ, du perré de la grande digue de mer devant Ostende, et élargissement du sommet de cette partie de digue
	f.	Renouvellement, sur 102 ^m 50 de longueur, du pont en charpente dit <i>des Piétons</i> , conduisant de la digue à Canons à l'estacade d'ouest du port d'Ostende
	g.	Reconstruction partielle du mur de soutènement, immédiatement à l'aval et du côté droit de l'écluse de chasse dite <i>Française</i>
	h.	Reconstruction partielle des quais en charpente attenants à l'aval, de chaque côté des écluses de Slykens, dans l'arrière-port, et consolidation de la rive y contiguë
42	v.	Construction d'un phare de 1 ^{er} ordre (1 ^{re} moitié de la dépense).
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
051,090 14	887,658 70	1,558,728 90	1,576,150 72	185,154 44	222,585 20	
3,190 "	"	14,166 66	17,000 "	"	3,455 34	
"	8,000 "					
"	2,076 66					
2,500 "	"	14,000 "	20,500 "	"	5,600 "	
"	7,600 "					
"	4,800 "					
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
27,000 "	"	27,000 "	27,000 "	"	"	
715,780 14	011,015 42	1,626,795 56	1,673,250 72	185,154 44	251,618 60	
DIMINUTION. fr				46,464 16		
58,600 "	"	158,045 "	187,545 "	"	20,500 "	
9,400 "	"					
545 "	"					
"	4,000 "					
"	60,000 "					
"	6,800 "					
"	12,500 "					
"	17,200 "					
"	112,500 "	112,500 "	112,500 "	"	"	
48,545 "	222,000 "	270,545 "	300,045 "	"	20,500 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Port de Nieupoort.</i>
45	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Exhaussement de la digue à l'ouest du chenal, en deux endroits, afin de la porter à la hauteur de 2 ^m 60 au-dessus de la marée haute de vive eau ordinaire, avec une largeur de 5 mètres au sommet
	c.	Construction d'une maison éclusière.
	d.	— d'une jetée basse, entre l'estacade d'Est et le quai des Pestiférés
	e.	— d'un chemin de halage sur l'estacade d'Est, en continuation de la partie exécutée en 1851
	f.	Renouvellement du quai en charpente en aval de l'écluse d'Ypres
	g.	Travaux de redressement et de renforcement des rives du canal d'écoulement des eaux de la wateringue de Vladsloo et Camerlyckx-Ambacht, depuis le Rattevalle jusqu'à Nieupoort. — Canal dépendant du port
		<i>Côte de Blankenberghe.</i>
44	a.	Travaux d'entretien : 1 ^{er} lot, de Wenduine à Blankenberghe. fr. 42,700 2 ^e lot, de Blankenberghe à Heyst 70,000 »
	b.	Prolongement en mer de deux jetées de la 2 ^e section
	c.	Continuation du remplacement d'une partie du plancher des dunes devant Blankenberghe, par un pavement en briques avec bordures en pierre de taille
	d.	Construction, en pierre de taille des Écaussines, d'un escalier à Blankenberghe
		<i>Phares et fanaux.</i>
45	a.	Entretien des phares et fanaux de la côte de Flandre
	b.	Travaux d'amélioration.
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
46	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacement
47	»	— et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées
48	»	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
48,545 »	222,000 »	270,545 »	500,045 »	»	29,500 »	
23,120 »	»	»	»	»	»	
»	3,500 »	»	»	»	»	
»	14,000 »	»	»	»	»	
»	40,000 »	122,420 »	24,000 »	98,420 »	»	
»	6,000 »	»	»	»	»	
»	12,000 »	»	»	»	»	
»	24,000 »	»	»	»	»	
112,700 »	»	»	»	»	»	
»	20,000 »	159,900 »	127,200 »	12,700	»	
»	5,200 »	»	»	»	»	
»	2,000 »	»	»	»	»	
1,000 »	»	1,500 »	2,200 »	»	700	
»	500 »	»	»	»	»	
185,565 »	540,000 »	554,365 »	453,445 »	111,120 »	50,300 »	
AUGMENTATION			. fi	80,920 »		
500,145 52	6,800 »	506,945 52	605,600 98	»	a) 6,666 66	a) Transfert au chapitre V, art 88
425,917 86	»	425,917 86	404,052 44	25,765 »	b) 5,897 58	b) — — —
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
1,026,061 18	6,800 »	1,052,861 18	1,019,662 42	25,765 »	12,564 24	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. Ponts et chaussées
		2 ^e — Bâtiments civils
		3 ^e — Canaux et rivières
		4 ^e — Ports et côtes.
		5 ^e — Personnel des ponts et chaussées
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
49	»	Personnel du conseil des mines. — Traitements
50	»	— — — Frais de route.
51	»	— — — Matériel.
52	»	Subsides aux caisses de prévoyance, et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.
53	»	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
54	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.
55	»	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.
56	»	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour
57	»	— — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
58	»	— des Annales des travaux publics. — Frais de route et de séjour
59	»	— — — Publication du Recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
SERVICES D'EXÉCUTION. — CHEMIN DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
60	a.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	b.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	c.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travail extraordinaire.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,714,509 65	"	2,714,509 65	3,082,286 65	32,025 "	400,000 "	
100,000 "	90,000 "	190,000 "	110,000 "	80,000 "	"	
715,780 14	911,015 42	1,026,795 56	1,075,259 72	185,154 44	251,618 00	
185,565 "	349,000 "	534,565 "	455,445 "	111,120 "	50,200 "	
1,026,061 18	6,800 "	1,032,861 18	1,019,662 42	25,765 "	12,564 24	
4,741,515 97	1,565,815 42	6,107,351 50	6,558,655 79	445,060 44	674,582 84	
DIMINUTION. fr.				251,522 40		
41,700 "	"	41,700 "	41,700 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
146,000 "	"	146,000 "	150,055 55	"	4,055 55	Transfert au chap. V, art. 88.
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
1,400 "	"	1,400 "	1,400 "	"	"	
1,100 "	"	1,100 "	1,100 "	"	"	
5,900 "	"	5,900 "	5,900 "	"	"	
255,500 "	"	255,500 "	250,555 55	"	4,055 55	
150,955 "	"	"	"	"	"	
57,610 "	"	200,845 "	189,260 "	a) 11,585 "	"	
12,500 "	"	"	"	"	"	
200,845 "	"	200,845 "	189,260 "	11,585 "	"	

a) Cette augmentation provient d'un transfert de l'art. 2. fr. 22,830 dont il faut déduire les sommes suivantes transférées :

A l'art. 2 (adm. centrale). fr. 6,000
— 88 (traitements de dis-
ponibilité) . . . 5,267

11,267

DIFFÉRENCE ÉGALP. . . fr. 11,585

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>
61	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes barrières, gardes-tunnels, gardes signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, remplacement de billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
		<i>Matériel, engins, outils et ustensiles.</i>
62	a.	Remplacement de billes
	b.	— de rails et accessoires de la voie
	c.	— de matériel fixe tenant à la voie
	d.	— d'outils, ustensiles et objets divers
		<i>Travaux et fournitures.</i>
63	a.	Réparations des ouvrages d'art, de la route, des stations, bâtiments et dépendances
	b.	Travaux d'amélioration
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		TRACTION ET ARSENAL.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
64	a.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnement de combustible et réception
	b.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	c.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
		<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>
65	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
		<i>Primes d'économie et de régularité.</i>
66	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,845 »	»	200,845 »	180,260 »	11,585 »	»	
802,100 »	»	1,609,050 »	1,475,300 »	141,700 »	a) 5,950 »	a) Transfert à l'art. 4. . fr. 3,600 — 88. . . 2,150 5,950
806,950 »	»					
550,000 »	200,000 »	1,605,500 »	1,605,500 »	»	»	
580,000 »	400,000 »					
137,500 »	»					
28,000 »	»					
425,000 »	»	585,000 »	585,000 »	»	»	
160,000 »	»					
5,488,595 »	600,000 »	4,088,595 »	5,941,060 »	155,285 »	5,950 »	
104,360 »	»	165,860 »	155,860 »	b) 52,000 »	»	b) L'augmentation est due au transfert opéré de l'art. 2 (administration cen- trale) . . . fr. 24,050 — 70 (transports) . . . 14,550 38,600 dont il faut déduire les sommes trans- férées : à l'art. 2 (administration cen- trale) . . . fr. 3,800 — 88 (traitements de dis- ponibilité). . . 800 5,600 Différence égale . . . fr. 52,000
55,600 »	»					
7,900 »	»					
422,800 »	»	1,927,700 »	1,927,700 »	»	»	
510,500 »	»					
470,600 »	»					
132,500 »	»					
591,700 »	»	82,000 »	82,000 »	»	»	
55,000 »	»					
27,000 »	»					
2,175,560 »	»	2,175,560 »	2,145,560 »	52,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.</i>
67	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle de coke
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel.</i>
		(Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)
68	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement du matériel
66	"	Relevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TRANSPORTS.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
70	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises
	b.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage, pertes et avaries; relations internationales, etc.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois
		<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres.</i>
71	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
		<i>Frais d'exploitation.</i>
72	a.	Éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, etc.
	b.	Consommations diverses
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes
	d.	Usage de la station d'Herbesthal et quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans
75	o	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
74	*	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,175,560 »	•	2,175,560 »	2,145,560 »	52,000 »	»	
1,985,500 »	»	2,562,500 »	2,809,400 »	»	446,900 »	
379,000 »	»					
1,818,000 »	»	2,852,000 »	2,852,000 »	»	»	
584,500 »	450,400 »					
275,000 »	»					
275,000 »	»	275,000 »	275,000 »	»	»	
7,215,560 »	450,400 »	7,665,960 »	8,080,860 »	32,000 »	446,900 »	
245,000 »	•	875,686 »	940,000 »	»	a) 64,314 »	
610,586 »	»					
19,500 »	»					
781,610 »	»	1,550,610 »	1,541,000 »	»	b) 10,590 »	
528,000 »	»					
21,000 »	»					
501,585 »	»	401,600 »	401,600 »	»	»	
75,017 »	»					
10,000 »	»					
15,000 »	»					
294,000 »	»					
80,000 »	•	80,000 »	60,000 »	20,000 »	»	
2,981,896 »	»	2,981,896 »	3,056,600 »	20,000 »	74,704 »	

a) L'allocation votée au Budget de 1856, est diminuée des transferts suivants :

à l'art. 2 (adm. centrale) . fr. 54,900
 — 5 (frais de déplacem.) . 900
 — 64 (traction et arsen.) . 14,550
 — 78 (serv. en général) . 12,100
 — 88 (traitem. de disp.) . 13,464
 ————— 98,914

Elle est augmentée des sommes transférées :

de l'art. 2 (adm. centrale) . fr. 50,100
 — 5 (frais de déplac.) . 1,500
 ————— 31,600

DIFFÉRENCE égale. . . fr. 64,314

b) Transfert à l'art. 4 (salaires) . fr. 8,360
 — — 88 (traitements de disponibilité) . 1,530
 ————— 10,590

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE LITTÉRAL des articles.	des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
75	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
76	"	Salaires des agents payés à la journée
77	"	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.
CINQUIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
78	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>		
79	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc.
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune
	c.	Fabrication des timbres-postes et des coupons Edmon'son, etc.
<i>Matériel et fournitures de bureau.</i>		
80	"	Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer, menues dépenses
81	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.
SIXIÈME SECTION.		
RÉGIE.		
82	a.	Traitements
	b.	Indemnités et déplacements
85	"	Frais de bureau et de loyer
		TOTAL DE LA 6 ^e SECTION fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
109,000 "	"	109,000 "	85,000 "	26,000 "	"		
50,000 "	"	50,000 "	20,000 "	10,000 "	"		
26,000 "	"	26,000 "	20,000 "	6,000 "	"		
165,000 "	"	165,000 "	125,000 "	42,000 "	"		
45,150 "	"	47,650 "	51,550 "	a) 16,100 "	"	<p>a) L'augmentation de 16,100 francs résulte des transferts suivants :</p> <p>De l'art. 2 (admin. centr.) . fr. 9,900 — 70 (transports) 12,100 — 81 (postes) 2,700 <u>21,700</u></p> <p>Dont il faut déduire les sommes transférées :</p> <p>A l'art. 2 (admin. centr.) . fr. 6,000 — 5 (frais de déplacement) . 1,800 — 88 (traitements de disponibilité) 800 <u>8,600</u></p> <p>Différence égale . . . fr <u>16,100</u></p> <p>b) Transfert de l'article 4.</p>	
2,500 "	"						
17,000 "	"	40,460 "	25,800 "	b) 14,660 "	"		
8,800 "	"						
14,660 "	"						
200,000 "	"	200,000 "	211,500 "	"	11,500 "		
20,000 "	"	20,000 "	10,000 "	10,000 "	"		
508,110 "	"	508,110 "	278,850 "	40,760 "	11,500 "		
55,000 "	"	56,500 "	56,500 "	"	"		
3,500 "	"						
5,500 "	"						
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
84	a.	Direction. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
85	»	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes
<i>Transport des dépêches.</i>		
	a.	Malles-estafettes et ordinaires, desservies par les maîtres de postes.
	b.	Entreprises spéciales pour le transport des dépêches
86	c.	Subsides et indemnités à des entrepreneurs de messageries et autres personnes chargées du transport des dépêches.
	d.	Frais de passage d'eau, d'entreposage de dépêches, de remplacement de facteurs et autres menues dépenses
	e.	Entretien et construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer
87	»	Matériel — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses.
TOTAL DE LA 7 ^e SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
		1 ^{re} SECTION. Voies et travaux
		2 ^e — Traction et arsenal
		3 ^e — Transports
		4 ^e — Télégraphes
		5 ^e — Services en général (chemin de fer, postes et télégraphes)
		6 ^e — Régie
		7 ^e — Postes
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		
CHAPITRE V.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
88	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
68,000	"	"				
453,533	"	588,855	560,000	40,000	a) 11,167	<p>a) Cette diminution est le résultat des trans- ferts opérés :</p> <p>A l'art. 2 (admin. centr.) . fr. 20,700 — 5 (frais de déplacement). 5,600 — 78 (services en général). 2,700 — 88 (traitement de disp.). 14,267 — 41,267</p> <p>Dont il faut déduire les sommes trans- férées :</p> <p>De l'art. 2 (admin. centr.) . fr. 27,400 — 3 (frais de déplacement). 2,700 — 50,100</p> <p>DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 11,167</p> <p>b) Transfert à l'art. 4. fr. 2,000 — 88. 3,700 — 5,700</p>
67,500	"	"				
852,500	"	852,500	795,000	65,000	b) 5,700	
71,000	"	"				
145,000	"	"				
64,000	"	365,000	365,000	"	"	
65,000	"	"				
20,000	"	"				
187,000	"	187,000	187,000	"	"	
1,993,153	"	1,993,153	1,905,000	105,000	16,867	
5,488,595	600,000	4,088,595	3,941,060	155,285	5,950	
7,215,560	450,400	7,665,960	8,080,860	52,000	446,900	
2,981,896	"	2,981,896	3,056,600	20,000	74,704	
165,000	"	165,000	125,000	42,000	"	
308,110	"	308,110	278,850	40,760	11,500	
40,000	"	40,000	40,000	"	"	
1,995,153	"	1,995,153	1,905,000	105,000	16,867	
16,192,002	1,050,400	17,242,402	17,405,570	393,045	555,921	
DIMINUTION. fr.				162,878	"	<p>c) Cette somme provient des transferts sui- vants :</p> <p>De l'art. 2 (administration centr.). 6,000 "</p> — 46 (ponts et chaussées). . 5,666 66 — 47 (id.). . 5,897 58 — 54 (mines). 4,035 55 — 60 (voies et travaux) . . . 5,267 " — 61 (id.) . . . 2,150 " — 64 (traction et arsenal). . . 800 " — 70 (transports) 15,464 " — 71 (id.) 1,550 " — 78 (services en général). . . 800 " — 84 (postes). 14,267 " — 85 (id.). 3,700 " <p>TOTAL. fr. 64,575 57</p>
"	64,575 57	64,575 57	"	c) 64,575 57	"	
"	64,575 57	64,575 57	"	64,575 57	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
PENSIONS.		
89	°	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
SECOURS.		
90	°	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
91	°	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	10	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	24	Mines
IV.	ib.	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie
V.	52	Traitements de disponibilité
VI.	54	Pensions
VII.	ib.	Secours
VIII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
686,985 "	"	686,985 "	709,100 "	"	22,115 "	
4,741,515 07	1,565,815 42	6,107,531 59	6,558,655 79	"	231,522 40	
255,500 "	"	255,500 "	259,555 55	"	4,055 55	
16,192,092 "	1,050,400 "	17,242,492 "	17,405,370 "	"	162,878 "	
"	64,575 57	64,575 57	"	64,575 57	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
21,007,892 97	2,480,790 99	24,588,683 96	24,744,457 12	64,575 57	420,348 75	
DIMINUTION TOTALE. . . . fr.				555,775 16		

(92)

ANNEXE.

TABLEAU

Des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 octobre 1856, dressé conformément à l'art. 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
587	Losfelt, Louis-Joseph	Postillon	°	Mottignies (Flandre occidentale).	16 plur. an VIII (5 février 1800).
588	Noppens, François-Joseph	Garde-convoi	27 sept. 1855.	Ronet (Namur)	En 1801.
589	Schouten, Antoine-Guibert-Frédéric.	Commis-adjoint à l'administration centrale.	28 nov. 1855.	Bruxelles (Brabant)	5 sept. 1789.
590	Simon, Henri-Joseph	Facteur rural	14 nov. 1855.	Andennes (Namur)	14 nov. 1811.
591	Martha, Arnould-François	Facteur rural	8 déc. 1855.	Bastogne (Luxemb.)	17 février 1809.
592	Vanderveken, Augustin	Facteur des postes.	Id.	Bruxelles (Brabant)	5 mars 1814.
595	Dufour, François-Xavier-Eugène.	Percepteur des postes.	5 fév. 1855.	S'-Hubert (Luxemb.)	2 déc. 1807.
594	Chalon, Pierre-Joseph-Xavier	Facteur rural	21 mars 1855.	S'-Hubert (Luxemb.)	19 octob. 1814.
595	Groulard, Lambert-Joseph	Conducteur des ponts et chaussées en disponibilité.	26 mars 1855.	Liège (Liège)	5 janvier 1786.
596	Deroubaix, Jean-Baptiste-François.	Facteur rural	24 janv. 1856.	Thienlain (Hainaut)	17 vent. an XII (10 oct. 1805).
597	Vandurme, Charles-Louis.	Garde-convoi	27 sept. 1855.	Landscants (Fl. orient.)	10 mars 1808.
598	Sacré, Henri-Joseph	Facteur rural en disponibilité	26 fév. 1856.	Temploux (Namur)	25 nov. 1812.
599	Vanhée, Jean-Baptiste.	Facteur des postes.	12 fév. 1856.	Loo (Fl. occidentale)	8 avril 1810.
400	Jouret, dit Jouret-Paillet, François-Joseph.	Percepteur des postes.	18 mars 1856.	Lessines (Hainaut)	5 juillet 1785.
401	Rousselle, Jean-Joseph	Facteur rural	7 mai 1856.	Aywaille (Liège)	2 déc. 1815.
402	Guersay, Nicolas-Joseph	Facteur rural	19 mai 1856.	Abée (Liège)	14 mess. an VIII (5 juill. 1800).
405	Cloos, Pierre-Joseph	Facteur des postes.	Id.	Wandre (Liège)	15 prairial an X (4 juin 1802).
404	Lorio, Rasquin	Facteur rural	Id.	Liège (Liège)	22 avril 1804.
405	Crocq, Jean-Baptiste	Conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées.	24 juin 1856.	Ath (Hainaut)	25 mars 1789.
406	Wouters, Jean-Baptiste	Chef de convoi au chemin de fer.	15 juin 1856.	Santhoven (Anvers)	14 nov. 1700.
407	Vandatte, Matthieu-Joseph	Facteur des postes	3 juil. 1856.	Verviers (Liège)	7 février 1791.
408	Deprez, Hyacinthe-Hubert	Garde-convoi	27 sept. 1855.	Liège (Liège)	18 février 1800.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actif.	Séculaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
25 11 12	"	25 11 12	"	Art. 14 de la loi du 19 frimaire an VII, et art. 65, § final, de celle de 1844.	175 "	1 janv. 1856.	25 janv. 1856.
14 8 "	1 15 "	16 0 "	1,456 00	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} de l'arrêté du 25 juin de la même année.	429 "	1 octob. 1855.	14 févr. 1856.
"	12 6 15	12 6 15	953 55	Id. id.	179 "	1 déc. 1855.	Id.
10 2 "	"	10 2 "	600 "	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	175 "	Id.	Id.
10 2 "	6 8 24	16 10 24	600 "	Id. id.	175 "	1 janv. 1856.	14 févr. 1856.
8 7 "	15 10 12	22 5 12	700 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	258 "	Id.	Id.
1 6 "	20 8 28	22 2 28	900 "	Id. id.	510 "	1 mars 1855.	5 avril 1856.
5 "	7 5 12	12 5 12	465 55	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	175 "	1 avril 1855.	Id.
"	26 6 "	26 6 "	1,817 80	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , n° 1, de celle de 1850.	741 "	1 janv. 1856.	Id.
14 1 "	"	14 1 "	600 "	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	175 "	1 fév. 1856.	Id.
18 "	"	18 "	1,520 "	Art. 5 et 9 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	594 "	1 octob. 1855.	29 avril 1856.
12 8 "	1 5 "	15 11 "	600 "	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	175 "	1 mars 1856.	Id.
15 9 "	"	15 9 "	700 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	175 "	Id.	Id.
"	20 2 "	20 2 "	1,020 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi du 21 juillet 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	516 "	1 avril 1856.	Id.
14 11 "	7 3 14	22 2 14	600 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	229 "	1 juin 1856.	15 juin 1856.
18 1 "	"	18 1 "	600 "	Id. id.	197 "	Id.	14 juill. 1856.
18 11 "	4 9 7	22 20 7	800 "	Id. id.	555 "	Id.	Id.
11 7 "	"	11 7 "	600 "	Art. 5 et 8, § 2 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	175 "	Id.	Id.
2 5 "	28 "	30 5 "	2,160 "	Art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	1,018 "	1 juillet 1856.	15 août 1856.
30 9 "	4 8 9	35 5 9	1,876 07	Id. id.	1,185 "	Id.	Id.
22 2 "	15 6 "	37 8 "	600 "	Art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	584 "	1 août 1856.	Id.
10 5 "	5 7 "	15 10 "	1,406 55	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	559 "	1 octob. 1855.	25 sept. 1856.
A REPORTER. . . . fr.					7,910 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
409	Sels, Jacques-Joseph	Adjoint de police au chemin de fer, en disponibilité.	31 mai 1856.	Anvers (Anvers)	17 janv. 1785.
410	Perin, Louis-Joseph	Adjoint de police au chemin de fer, en disponibilité.	1 juin 1856.	Tournay (Hainaut)	28 juillet 1785.
411	Groulard, Hubert-Joseph. . .	Conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées.	24 juin 1856.	Liège (Liège)	22 déc. 1789.
412	Heindryckx, Joseph-Louis-Bernard.	Conducteur de 1 ^{re} classe en disponibilité.	Id.	Ypres (Fl. occidentale)	28 déc. 1789.
415	Roget, Nicolas	Ingénieur en chef de 1 ^{re} classe.	Id.	Paris	30 mai 1700.
414	Swillen, Philippe	Facteur rural	11 août 1856.	Hougaerde (Brabant) . . .	25 mars 1809.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1857.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. fr.	7,010 »		
1 1 »	36 5 21	37 4 21	960 »	Art 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	554 »	1 juin 1856.	25 sept. 1856.
»	40 5 20	40 5 20	1,200 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , et 40, § 3, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	746 »	1 juillet 1856.	Id.
»	45 6 9	45 6 9	2,695 »	Art. 1 ^{er} , 6, 8 et 13 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , 1 ^o , de celle de 1850.	1,796 »	Id.	Id.
»	45 6 4	45 6 4	2,400 »	Art. 1 ^{er} , 6, 8 et 13 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4, de celle de 1849.	1,600 »	Id.	Id.
»	30 4 3	30 4 3	6,300 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3 de celle de 1849.	2,940 »	Id.	Id.
15 2 14	»	15 2 14	600 »	Art. 5 et 8, § 2, et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	1 sept. 1856.	Id.
TOTAL. fr.					15,721 »		
Dont à déduire les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1856, au nombre de 10, s'élevant ensemble à					6,111 »		
RESTE. fr.					9,610 »		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 octobre 1856, les pensions inscrites, au nombre de 414, s'élevaient à fr.					197,231 »		
et les pensions éteintes, au nombre de 149, à					66,335 »		
RESTE. fr.					150,896 »		